

Direction Générale Adjointe Ressources Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées Service des Assemblées et Relation à l'Usager

Publication: 20 octobre 2022

## **DELIBERATION**

## Séance du Conseil Départemental

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

17 octobre 2022

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES** 

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

6.0.1 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POLE ASSEMBLEES

### **SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

Date de convocation du Conseil Départemental : 29/09/2022

Nombre des conseillers en exercice au jour de la séance : 34

Président du Conseil Départemental : M. Olivier AMRANE

Président de séance : Monsieur Olivier AMRANE

Secrétaire de séance : Madame Cécile DUCHAMP

## Présents:

Madame Laurence ALLEFRESDE, Monsieur Olivier AMRANE, Madame Elvire BOSC, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Sandrine CHAREYRE, Madame Claudie COSTE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Cécile DUCHAMP, Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Madame Christine MALFOY, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Jean-Paul VALLON, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

## Absent(s) - Procuration:

Madame Julie SICOIT-ILIOZER à Monsieur Christian FEROUSSIER.

N° 6. 0.1

D.G.A

Ressources

Service Instructeur

DIRECTION

Finances, Appui et Conseil

SERVICE

Budget, Expertise Financière, Conseil

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

## Adopté à l'unanimité

## Pour: 34

## Groupe Ardèche, Génération Terrain: 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

## Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche :2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le : 20/10/2022

Identifiant de télétransmission: 007-220700017-20221017-203165-DE-1-1

et publiée le : 20/10/2022

Rapporteur: Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3312-1 du code général des collectivités locales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

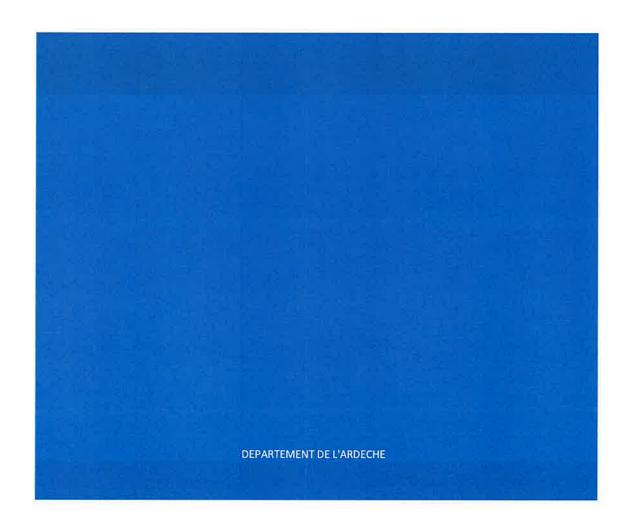
**Donne acte** au Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2023 (cf. rapport du Président en annexe jointe).

Signé, Le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche,

Olivier AMRANE



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



#### INTRODUCTION

Les orientations budgétaires pour 2022 s'inscrivent dans un contexte de très fortes perturbations des fondamentaux de l'économie post crise Covid, aggravé par une crise internationale majeure, se traduisant par une inflation inédite des coûts et des interventions répétées de l'Etat sur les politiques départementales, sans nécessairement accompagner ses décisions de recettes associées.

Elles doivent également prendre en compte la situation financière particulière de l'Ardèche, qui était passée lors du dernier mandat du 7<sup>ème</sup> au 2ème département le plus endetté de France de sa strate, limitant les capacité d'action en période de crise.

Heureusement, la spirale de l'endettement a pu être maîtrisée depuis 18 mois par une gestion rigoureuse des finances et des politiques publiques ainsi que le nouvel exécutif s'y était engagés, donnant certaines marges de manœuvre pour amortir la crise budgétaire que connaît toutes les collectivités.

Sur le dernier mandat, le département avait en effet pris l'habitude de s'endetter chaque année de 10 millions d'euros supplémentaires en moyenne. Depuis 2021, l'encours de dette a été stabilisé. Si l'on retraite le fond de roulement, c'est 30 millions d'euros qui auront été économisés au 31 décembre 2022 (10 millions en 2021 et 20 millions en 2022) et qui vont permettre de faire face à court terme à la crise budgétaire qui s'annonce. Ces 30 millions d'euros d'économies proviennent essentiellement de la mise en réserve des surplus de droit de mutation (pour 22 millions d'euros environ) et de la politique active pour permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi (6 million d'euros).

Cet effort doit être relativisé face au mur budgétaire de l'année 2023, qui, selon une première approche, laisse entrevoir une augmentation des dépenses contraintes (personnel, interventions sociales, coût des énergies) de plus de 28 millions d'euros (soit 8% des dépenses de la collectivité), sans compter les efforts particuliers que la collectivité compte entreprendre pour avoir un département plus efficace et présent auprès de ses concitoyens et soucieux de ses agents.

L'absence totale de levier fiscal, définitivement retiré par l'Etat, et le risque fort pesant concurremment sur les recettes, notamment les droits de mutations, doivent appeler à un nouveau pilotage de la collectivité, en s'inscrivant dans une approche plus fine de ses politiques avec une perspective pluriannuelle et des choix raisonnés d'investissement, pour préserver à moyen terme un équilibre supportable.

Dans ce cadre, le rapport d'orientation budgétaire est un outil d'aide à la décision. Le budget constitue la traduction concrète des choix politiques effectués. Il décline les orientations stratégiques fixées dans le projet de mandat, véritable feuille de route de notre action pour les années à venir.

La première partie rappellera le contexte international et national très particulier dans lequel s'inscrit ce rapport.

La deuxième partie du rapport veillera à vous projeter dans le futur à la réserve près que ce rapport d'orientation budgétaire n'est pas un budget avant l'heure. Vous n'y trouverez pas une présentation précise et exhaustive des propositions budgétaires pour l'exercice 2023 par politique publique, mais une approche volontairement macroscopique, positionnée sur les grandes orientations à débattre et à arbitrer aujourd'hui en termes :

- a) D'évolution des dépenses de notre section de fonctionnement,
- b) D'évolution de l'enveloppe dédiée à nos investissements,
- c) De modalités de financement de notre action (autofinancement ou recours à l'emprunt).

Les orientations de chacune des politiques publiques y sont mentionnées et font l'objet de la partie III de ce document.

## PARTIE I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL

## I. Prévisions économiques

## 1. Contextes international et européen

Le contexte de la guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales, créent un environnement difficile.

### Inflation et crise énergétique

Pendant plus de 30 ans, l'inflation, c'est-à-dire la hausse généralisée et durable des prix des biens et services, est restée basse en Occident. En France, elle oscillait entre 0 et 3%, voire 4%. Parfois, comme en 2015-2016 et lors de la récente pandémie, elle a même été nulle, voire légèrement négative. Depuis l'été 2021, l'inflation a brusquement augmentée. Entre juillet 2021 et juillet 2022, elle est passée de 1,5% à 6,8%, avant de légèrement ralentir en août (6,5%). La France reste en dessous du niveau de la zone euro (9,1% en août 2022). Dans certains petits pays européens, l'inflation atteint 10, voire 20%. Des raisons structurelles et conjoncturelles expliquent cette inflation.

Les principales raisons conjoncturelles sont :

- Un phénomène appelé "effet de base" : à la suite de deux ans de pandémie, le niveau d'inflation est particulièrement bas ;
- Il est constaté une reprise de l'activité après la crise Covid-19: les consommateurs rattrapent une partie de leur demande reportée;
- Depuis février 2022, l'intervention militaire russe en <u>Ukraine</u> fait monter les prix de nombreuses matières premières (pétrole, gaz, huile, blé). La baisse des exportations ukrainiennes tarit l'offre sur les marchés et pousse les prix à la hausse. Par ailleurs, les sanctions contre la Russie obligent de nombreux pays à réorganiser leurs approvisionnements via un processus complexe et coûteux;
- Afin d'éviter l'effondrement des économies et de maintenir les revenus, beaucoup de pays ont creusé leur déficit pour mettre en place des programmes de soutien à l'économie. Ainsi, en France, les dépenses publiques ont bondi de 4% en 2021 après +5,1% en 2020;
- La baisse de l'euro a commencé en 2021 et s'est accélérée en 2022 ; il a atteint la <u>parité avec le dollar</u>. Cette baisse de l'euro renchérit le prix des importations, dont notamment le prix des énergies fossiles et renforce ainsi l'effet d'inflation importée.

Les principaux facteurs structurels en faveur de l'inflation sont :

- L'effet de "la loi de l'offre et de la demande". Les achats de certains produits ont bondi pendant et après la pandémie et ont dépassé les stocks des entreprises ;
- Les prix de l'énergie ont massivement grimpé. L'énergie est, pour plus d'un tiers, <u>la principale</u> composante du taux d'inflation. L'épuisement des énergies fossiles, ainsi que la transition écologique devraient continuer à mettre les prix de l'énergie sous pression;
- La politique monétaire des banques centrales (BCE et FED). Cette politique consiste à acheter massivement des actifs financiers, y compris la dette publique, pour injecter un maximum de liquidités dans l'économie, afin de relancer l'économie.

#### Les effets négatifs à craindre sont les suivants :

- Les pays subissant un fort taux d'inflation perdent en compétitivité par rapport aux pays où les prix progressent moins vite; leurs exportations diminuent au risque d'une dégradation de la balance commerciale:
- Le niveau d'incertitude augmente ce qui réduit le potentiel de croissance : plus l'inflation est élevée, plus la rentabilité des investissements est difficile à estimer et une baisse de leur volume est à craindre :
- Si l'activité baisse, les pays peuvent entrer en stagnation, voire en récession. La hausse du chômage et la dégradation des soldes publics en sont la conséquence.

Pour faire face à cette inflation et à la crise énergétique, les ministres européens de l'énergie se sont réunis le 9 septembre 2022. Trois pistes ont été mises en avant :

- Le plafonnement des revenus des producteurs du nucléaire et d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydroélectrique) qui vendent leur électricité à un prix au-dessus de leurs coûts de production. En effet, le prix de l'électricité est indexé sur le prix du gaz, qui a fortement augmenté depuis la guerre en Ukraine;
- Afin de limiter l'impact de la flambée des prix du gaz sur les marchés européens de l'électricité, la Commission européenne propose d'instaurer un plafonnement des prix du gaz acheté par l'UE et donc de s'accorder sur un prix commun à ne pas dépasser. Mais les États membres restent divisés sur la question. Certains pays de l'UE fortement dépendants du gaz russe redoutent les conséquences économiques d'une telle mesure;
- En juillet 2022, les États membres ont trouvé un <u>accord pour réduire de 15% leur consommation</u> <u>de gaz pendant la période d'août 2022 à mars 2023</u>. Cet objectif de réduction pourrait être renforcé.

#### Prévisions Banque centrale européenne (BCE) croissance et inflation

Au sein de la zone euro, la BCE s'attend à une stagnation de l'activité économique fin 2022 et début 2023. Elle prévoit une croissance de 3,1 % en 2022, mais seulement de 0,9 % en 2023. Pour 2024, elle prévoit un PIB en hausse de 1,9 %.

L'inflation serait de 5,5 % en 2023 et de 2,3 % en 2024.

### BCE: hausse de ses principaux taux directeurs en septembre 2022

En août 2022, le taux d'inflation s'est élevé à 9,1% en rythme annuel selon l'estimation d'Eurostat. Si, en France, l'inflation demeure pour l'instant relativement modérée (6,5%), grâce notamment au bouclier énergétique, elle dépasse 10% dans neuf pays de la zone euro et même 20% dans les trois pays baltes. Le 8 septembre 2022, la BCE a décidé de relever ses trois taux directeurs de 75 points de base, une première dans l'histoire de l'euro. Ses taux directeurs correspondent aux taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt. Ces taux passent à respectivement 1,25%, 1,50% et 0,75% à partir du 14 septembre 2022. L'objectif est d'un retour au plus tôt à l'inflation de 2%. La BCE avait déjà augmenté ses principaux taux directeurs de 50 points de base en juillet 2022.

### Le but est :

- De contenir le différentiel de taux avec ceux pratiqués par les autres banques centrales;
- D'éviter un nouvel affaiblissement de l'euro, déjà tombé à la <u>parité avec le dollar</u>. Depuis un an, la baisse de la monnaie unique s'accumule à plus de 20% face au dollar et renchérit le coût des importations, notamment en matière d'énergie.

La hausse des taux peut freiner celle des prix mais risque également de peser sur la croissance et le chômage.

## 2. Contexte économique français

#### Projections macroéconomiques Banque de France 21 juin 2022

L'inflation en France devra être attentivement observée en 2022 et en 2023. La dynamique des prix de l'énergie serait la première source de cette forte hausse des prix, d'autant que la Banque de France prévoit que le bouclier tarifaire ne serait pas prolongé au-delà de l'année 2023. Elle serait également nourrie dans les prochains trimestres par les produits alimentaires et les biens manufacturés. Ensuite, l'inflation totale et sa composante hors énergie et alimentation reviendraient autour de 2 % dans notre scénario central au cours de 2024, soit l'objectif de l'Eurosystème, un rythme proche de celui de la période 2002-2007.

Au regard du haut degré d'incertitude, la Banque de France présente un scenario défavorable. La croissance serait dans cette variante nettement réduite en 2022, et le PIB reculerait de -1,3 % en 2023 avant que la croissance se rétablisse partiellement, à +1,3 % en 2024. Les chocs sur les prix des matières premières se traduiraient aussi par une inflation supérieure à 6 % en 2022 et 2023, suivie d'un repli plus marqué de l'inflation en 2024 au vu du contexte économique très dégradé. La dette publique subirait dans ce contexte un net choc à la hausse, même à politique budgétaire inchangée.

#### Prêts bancaires

Concernant les prêts bancaires, au printemps 2022, il est devenu plus difficile aux collectivités d'emprunter. En cause, l'inflation et la pression sur les taux d'intérêts poussées entre autre par le conflit ukraino-russe et la reprise mondiale qui ont fait buter les taux d'emprunt sur les taux d'usure, pas assez réactifs par rapport au marché. Le 1er juillet, la Banque de France a révisé ce taux en dessus duquel aucun établissement ne peut faire de proposition, faisant ainsi retomber la pression. Mais le marché reste toujours sous tension, notamment sur le long terme. Dans ce contexte, les collectivités ont encore de mal à obtenir des emprunts à taux fixes, alors qu'ils représentaient en 2021 plus de 83 % du flux enregistré par Finance Active, qui édite chaque année un observatoire de la dette. Les taux restent encore bas – entre 2 et 3 % selon la durée – et surtout restent encore inférieurs à l'inflation actuellement à 5,8 %.

## a) Cadrage macroéconomique retenu au plan national pour 2023

## Programme de stabilité du Gouvernement 2022-2027 – juillet 2022

La trajectoire de réduction du déficit public d'ici la fin du quinquennat prévue est de 3%. Le texte explique pouvoir atteindre cet objectif « grâce à un ajustement structurel de 0,3 point de PIB par an à compter de 2024 » tout « en maitrisant l'augmentation de la dépense publique dans toutes ses sphères de +0,6 % en volume hors urgence et relance en moyenne sur la période 2023-2027 ». Les collectivités sont appelées à participer à cet « effort de maîtrise » dans un environnement toujours porté par une inflation prévue à 5 % en 2022 (3,2 % en 2023) et une dette publique de 112,5 % du PIB. Dans ce contexte, le programme planifie pour le monde local une augmentation de ses dépenses de 4,9 % en 2022 à champ constant, « compte tenu de l'inflation élevée et du fait de la revalorisation de +3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022. » Il prévoit également le maintien du rebond des investissements locaux à +7,9 % en 2022 après +8,6 % en 2021.

Jugeant le bilan des **contrats de Cahors** « positif », les auteurs du programme de stabilité encouragent l'exécutif à associer les collectivités à l'effort de modération de la dépense publique, « selon des modalités qui seront déterminées en concertation avec les différents acteurs. » Mais le scénario envisagé est très clair : « à moyen terme, l'association des collectivités locales au retour progressif à l'équilibre des comptes publics impliquerait de poursuivre la maîtrise de leurs dépenses.

## b) Les enjeux sensibles du projet de loi de finances pour 2023

Dans le cadre du plan « France 2030 », lancé en 2022, les politiques prioritaires du Gouvernement sont : l'éducation, la transition écologique, le soutien à l'investissement public et à l'innovation, l'accompagnement vers le plein-emploi et le réarmement des moyens régaliens (défense).

La mission « plan d'urgence face à la crise sanitaire » sera supprimée. Elle se compose notamment des programmes relatifs à la prise en charge du chômage partiel, de l'aide aux entreprises et du financement du matériel sanitaire.

En revanche, la mission « plan de relance » est maintenue dans le projet de loi de finances 2023, les programmes de cette mission seront exclusivement des crédits de paiement sur des projets d'investissement.

Le Gouvernement souhaite mettre l'accent sur la transition écologique pour l'attribution des dotations d'investissement aux collectivités. (DSIL, DETR et DSID).

Les concours financiers aux collectivités locales devraient être stables par rapport à 2022. D'après La Gazette des communes du 9 septembre 2022, les associations d'élus ont demandé l'indexation totale ou partielle de la DGF sur l'inflation.

Le programme de stabilité du Gouvernement de juillet 2022 prévoit la suppression de la CVAE à partir de 2023, sur 1 an ou sur 2 ans. La compensation pourrait être le transfert d'une fraction de TVA d'après La Gazette des communes du 9 septembre 2022 (article « PLF 2023 : le point sur les négociations avec les collectivités »).

La suppression de la CVAE marque la fin d'une certaine idée de la décentralisation en cassant le lien de la fiscalité économique locale avec les entreprises et le territoire local. L'Etat deviendra ainsi le premier financeur des collectivités et la TVA sera la première ressource fiscale des collectivités.

Pour rappel : la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, prévue la loi de finances pour 2022, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le gouvernement met fin à la dichotomie entre le régime juridictionnel de responsabilité comptable, qui relève de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) et celui des autres gestionnaires publics qui relève de la Cour de discipline budgétaire et financière. Le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables sera donc abrogé.

## II. Le contexte financier des comptes publics et les perspectives des finances locales pour 2023

A. Une stratégie de finances publiques fixée par l'Etat lourdement affectée par l'effet de la crise économique et le contexte géopolitique

Eléments macro-économiques du Gouvernement dans la Loi de finances rectificative 2022 du 16 août 2022.

En raison de la guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie, bien qu'amortie par les mesures du Gouvernement, pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et augmente les coûts de production des entreprises. De plus, le commerce extérieur est affecté à la fois directement par la chute des échanges avec la Russie et l'Ukraine, mais aussi indirectement, par la baisse de l'activité de nos grands partenaires commerciaux. Enfin, la hausse de l'incertitude risque d'entamer la confiance des ménages et des entreprises.

Cet impact serait toutefois plus limité en France que pour d'autres pays européens. La dépendance énergétique de la France aux énergies fossiles en général, et au gaz russe en particulier, est en effet plus limitée. Le mix électrique français est nettement plus décarboné que la moyenne européenne (9 % d'énergies fossiles contre 40 % pour la moyenne européenne), le gaz représente une part faible du mix énergétique (16 % contre 24 % en Europe) et le gaz russe représente 20 % des imports de gaz français contre 40 % pour la moyenne européenne. Par ailleurs, les échanges commerciaux de la France avec la Russie et l'Ukraine sont limités : ils ne représentent qu'environ 1,5 % du total des échanges.

En outre, plusieurs signaux sont encourageants et témoignent de la résilience et de la capacité de rebond de l'économie française, déjà observée en 2020 et 2021. Tout d'abord, le marché de l'emploi continue d'être particulièrement dynamique. Après des créations d'emploi très importantes en 2021 (plus de 850 000 emplois salariés créés entre la fin de l'année 2020 et la fin de l'année 2021), l'emploi salarié a continué de progresser au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, avec près de 80 000 créations nettes d'emploi. La vigueur de l'emploi a permis une baisse du taux de chômage, qui atteint 7,3 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, -0,9 pt par rapport à fin 2019 et le plus bas historique depuis la crise de 2008 (à l'exception de sa chute en trompe-l'œil au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 à 7,2 %). Par ailleurs, le climat des affaires pour la France reste favorable : en juin, le « climat France » de l'Insee est supérieur à sa moyenne de long terme et l'indice PMI est au-dessus du seuil d'expansion. Après un léger recul de l'activité de -0,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre, qui s'explique intégralement par la baisse de la consommation des ménages (-1,5 %), l'activité serait mieux orientée au printemps. L'Insee (+0,2 %) comme la Banque de France (+¼ %) prévoient ainsi un rebond au 2ème trimestre.

Les mesures du Gouvernement pourraient préserver le pouvoir d'achat des ménages, avec le bouclier tarifaire sur l'électricité et le gel des prix du gaz, prolongé jusqu'en 2023. La remise sur les carburants permettrait également de diminuer l'inflation d'environ 1 point ½ sur l'ensemble de l'année 2022. La croissance en 2022 serait de +2,5 %. Elle serait en particulier soutenue par la poursuite du rattrapage de la consommation des ménages : le taux d'épargne refluerait (16,8 % après +18,7 %), mais resterait encore bien supérieur à sa moyenne d'avant crise, en lien avec un environnement international incertain et les contraintes sanitaires du début d'année.

## B. La situation financière des collectivités locales : l'incertitude règne ...

1. La situation des collectivités locales : une situation plutôt favorable jusqu'à présent mais imprévisible en raison de la crise actuelle (conflit en Ukraine, inflation, crise énergétique)

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 4,9 % à champ constant en 2022 (après 2,2 % en 2021), compte tenu de l'inflation élevée et du fait de la revalorisation de +3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022. Ces dépenses seraient maîtrisées en volume et ralentiraient en valeur dans le sillage de l'inflation.

Les dépenses d'investissement resteraient dynamiques en 2022, soutenues à la fois par la poursuite du rattrapage post-crise et par l'inflation. L'investissement suivrait un profil cohérent avec le cycle électoral, avec un pic en 2025 puis un fort ralentissement en 2026, l'année des élections municipales.

En 2022, les recettes des collectivités locales ont évolué légèrement plus vite que le PIB. En effet, les DMTO ont connu un dynamisme inédit dû à un marché immobilier en forte hausse, en prix et en volume. Le produit de la CVAE, assis sur la valeur ajoutée de l'année précédente principalement et de l'année N-2, explique ainsi le bon dynamisme de ce produit.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 avait instauré une règle contraignante sur l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales afin de permettre la réalisation d'économies par rapport à l'évolution spontanée sur la période (contrats de Cahors). Pour

les années 2018 et 2019, les résultats de ce dispositif quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont été positifs. Ce dispositif a ensuite été suspendu en 2020 en lien avec la crise sanitaire, économique et sociale.

## 2. La situation des Départements

## a) Les dépenses

La part des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement des départements s'est stabilisé : 56,3 % en 2021. Les dépenses totales relatives aux allocations au titre du handicap ont progressé de 5,7 % (+ 140 M€) et de 7,3 % (+ 152 M€) pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) en 2021. Les dépenses au titre de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) ont progressé (+ 1,8 %, soit 106 M€). Les Allocations individuelles de solidarité (AIS) ont représenté un tiers des dépenses réelles de fonctionnement, dont 18 % pour le seul RSA.

Les dépenses de RSA représentent la majorité des dépenses d'AIS pour les départements dont la population est supérieure à 250 000 habitants (ce qui est le cas de l'Ardèche). Les dépenses relatives au RSA ont été en légère diminution (- 0,1 %), sans toutefois retrouver leur niveau d'avant crise (+ 6,5 % par rapport à 2019).

La croissance des dépenses de personnel s'est accélérée en 2021 (+ 2,5 %, soit + 310 M€). Comme les années précédentes, les dépenses relatives à la rémunération du personnel non titulaire ont progressé à un rythme plus soutenu que celles relatives à la rémunération du personnel titulaire (+ 16,6 %, soit 139 M€, contre + 0,9 %, soit 57 M€).

Malgré un niveau élevé d'autofinancement, les départements ont eu davantage recours à l'emprunt en 2021 qu'en 2019. Toutefois, leur encours de dette a diminué par rapport à 2020 (-1,6%), améliorant ainsi leur capacité de désendettement. Les délais de désendettement des départements ont globalement diminué en 2021 avec 2,8 ans contre 4,1 ans en 2020. Ce recours à l'emprunt a entraîné un doublement de leur niveau de trésorerie par rapport à 2015 : 9,9 Md€, correspondant à une année moyenne de dépenses d'investissement.

La baisse des charges financières s'est poursuivi (- 8,5 % en 2021) pour toutes les strates de population. La baisse des taux d'intérêt s'est confirmé en 2021. Le taux moyen de la dette des départements s'est établi à 1,74 % en 2021, contre 1,86 % en 2020. Globalement les départements ont pu encore profiter de conditions de financement favorables, malgré un taux moyen d'emprunt en hausse : 0,56 % en 2021, contre 0,51 % en 2020.

Face à la poussée de l'inflation, des mesures ont été prises pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, comme la revalorisation exceptionnelle du RSA, revalorisation compensée intégralement par la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022.

La compensation de la revalorisation du point d'indice de 3,5% concerne seulement le bloc communal (LFR 2022). Cette loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a prévu l'extension des revalorisations salariales du Ségur de la santé à certains personnels soignants et socio-éducatifs comme les personnels des PMI, des centres de lutte contre la tuberculose ou des services départementaux d'action sociale.

### b) Les recettes

Après une année 2020 marquée par la dégradation de la situation financière des départements, cette dernière a connu une forte amélioration en 2021 avec une progression des recettes de fonctionnement (+6.6%).

L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été remplacé par une fraction de TVA. Cette refonte du panier fiscal a renforcé la part des recettes des départements sensibles à la conjoncture économique et immobilière (57 % de leurs produits réels de fonctionnement), ce qui s'est avéré particulièrement favorable en 2021.

La situation des départements s'est améliorée nettement en 2021, grâce à un niveau record des droits de mutation à titre onéreux (+ 27,0 %, soit + 3,0 Md€).

## c) Synthèse : épargne

Les recettes ont évolué plus rapidement que les dépenses de fonctionnement, ce qui a entraîné une augmentation importante de l'épargne brute en 2021 avec 44,2% en 2021 contre -14,1% en 2020, favorisant ainsi la reprise des investissements.

Ces indicateurs se sont poursuivis en 2022 mais cette situation devrait être impactée par la conjoncture économique et notamment la hausse des prix.

### 3. La situation de l'Ardèche

#### **Population**

En 2020, la population ardéchoise était de 326 875 habitants, soit 4,1% de la région AURA. La variation de la population, entre 2017 et 2020 a évolué de 0,1% contre 0,4% pour la Région. En 2017, les 4 principales aires urbaines ardéchoises sont celles d'Aubenas (61 503 habitants), d'Annonay (47 253 habitants), de Tournon (32 762 habitants) et de Privas (20 720 habitants). La tranche des 0 - 24 ans représente 25,4 % de la population en Ardèche contre 29,8% au niveau de la Régions à l'inverse la part des plus de 60 ans est plus élavée en Ardèche (32 7%) par repport à celle

Région ; à l'inverse, la part des plus de 60 ans est plus élevée en Ardèche (32,7%) par rapport à celle observée en Région AURA (26,3%).

### **Economie**

Les revenus des ardéchois sont sensiblement moins élevés que les revenus des habitants de la Région dans toutes les catégories d'emploi, des apprentis aux cadres : le revenu moyen ardéchois est de 24 195 euros contre 28 826 euros pour la Région.

49,4% des foyers ardéchois paient des impôts sur le revenu contre 54,7 % des foyers pour la Région. L'industrie pèse 4 fois plus, et le commerce 3 fois plus, en emplois que l'agriculture ou le tourisme en Ardèche.

Il est constaté une progression de l'inflation annuelle avec 2,8% en décembre 2021 contre 6,1% en juillet 2022. Sur la période janvier-juin 2022, les prix de l'énergie ont augmenté de 26% par rapport à la période janvier-juin 2021. Pour le département, les achats de produits liés à l'énergie (carburants, électricité, dépenses de chauffage...) représentent en moyenne 8% des achats et des charges externes du département.

#### Ainsi et dans ce contexte exposé ci-dessus :

Compte tenu du niveau important d'endettement du Département avec un encours de 294 M€ fin 2020 et du volume très conséquent d'investissements engagés par le précédent exécutif, la maitrise des dépenses de fonctionnement est encore plus nécessaire que pour d'autres Départements pour préserver notre capacité d'épargne et se prémunir des risques liés à un retournement conjoncturel sur nos recettes comme les droits de mutation qui sont actuellement à leur plus haut niveau historique.

Pour pouvoir dégager des marges de manœuvre afin de soutenir les personnes les plus vulnérables et les acteurs associatifs de notre territoire déjà fragilisés par la crise sanitaire, le Département va devoir :

- Optimiser la gestion de son fonctionnement par la recherche d'efficience dans les interventions du Département et l'identification de pistes d'économies ou d'évolution dans les modes d'organisation.
- Déterminer un PPI qui permette une compatibilité entre cette hausse structurelle de nos dépenses de fonctionnement et un niveau d'autofinancement acceptable
- Poursuivre ce travail de stabilisation de notre endettement en 2023 au maximum de nos possibilités budgétaires (niveau de recette encore à préciser)

Ces points sont détaillés ci-dessous dans la partie 2 :

## PARTIE II - DANS CE CONTEXTE, LE DEPARTEMENT ORIENTE SON ACTION 2023 POUR OPTIMISER SA CAPACITE BUDGETAIRE

I. La nouvelle majorité s'était engagée dans une gestion plus responsable des finances départementales, mais les fondamentaux budgétaires restent très fragiles

Le département a hérité en 2021 d'une situation financière extrêmement dégradée, marquée d'une part par un endettement particulièrement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. En 5 ans, le département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste qui se présente et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été prudent lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité aura permis essentiellement de casser la pratique peu vertueuse consistant à s'endetter toujours d'avantage au travers de quatre leviers. La réussite de cette nouvelle orientation s'est matérialisée par une stabilisation de la dette à 294 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années.

Elle est d'autant plus remarquable qu'à fin 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fond de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse de taux.

Le premier levier consistait à ne pas dépenser les surplus de recettes non pérennes dégagés notamment par les droits de mutation exceptionnels. Pour mémoire, le département a encaissé en 2021 58 millions d'euros contre 40 millions en 2020. Les recettes à date en 2022 sont estimées à 50 millions d'euros

Le deuxième levier aura consisté à être plus vigilant sur le plan d'investissement intenable en terme de montant. Pour rappel, environ 95 millions d'investissements étaient planifiés pour 2022, alors que le cabinet Klopfer indiquait qu'un plan d'investissement raisonnable au regard de la structure financière départementale, hors entrées financières exceptionnelles, était de 55 millions d'euros. Les efforts de priorisation et d'arbitrage auront permis de limiter à environ 72 millions les investissements 2022.

Le troisième levier consistait à être plus efficient sur les dépenses de fonctionnement. C'était assurément le levier le plus complexe à activer. Des efforts particuliers ont pu être réalisés notamment en matière d'optimisation des ressources humaines ou de maîtrise des dépenses d'insertion.

Sur ce dernier point, les résultats ont été très significatifs pour être mis en avant : alors que les dépenses de RSA progressaient en moyenne de 2 millions d'euros par an chaque année, les dépenses ont été stabilisées sur 2021 et 2022, permettant à de nombreux bénéficiaires de retrouver un emploi et une formation et au département de dégager des marges de manœuvre pour financer d'autres politiques.

Le quatrième levier consistait à aller chercher des cofinancements autant que possible. C'est dans ce cadre que la base de la Salavas a été conditionnée à un engagement de la région qui est en cours

de contractualisation. La sous-utilisation de certains crédits d'Etat doit appeler à être toujours plus vigilant sur ce point.

Si l'ensemble de ces efforts a permis effectivement de stabiliser l'endettement pour la première fois en dix ans, pour autant, la structure financière du département reste très fragile. L'équilibre général du budget dépend encore beaucoup trop des recettes exceptionnelles. Il va être largement mis à mal dans une période de très forte inflation et d'urgence sociale qui en découle.

Cet objectif de bonne gestion reste une nécessité pour la réussite globale et durable de la collectivité dans les missions qui lui sont confiées.

II- Les années 2023 et plus encore 2024 vont être très tendues budgétairement par un effet ciseau dangereux au regard de l'impact de l'inflation, des très fortes incertitudes économiques et sociales et des défis propres à notre collectivité

Pour la première fois depuis 10 ans à périmètre constant, les recettes prévisionnelles ne devraient pas significativement croître par rapport à l'année précédente, en raison de l'incertitude très forte qui pèse sur les droits de mutation à titre onéreux.

Pour mémoire, les droits de mutation à titre onéreux ont constitué la recette la plus dynamique de ces dernières années : ils s'élevaient à 40 M€ en 2019 pour atteindre 58 millions en 2021. De telles recette sont soumises au cycle immobilier. Un retournement de cycle étant difficile à anticiper, le caractère volatile de cette recette aujourd'hui très dynamique doit être intégré.

### DMTO (DMTO + taxe additionnelle DMTO)

CA 2019	évolution 2020/2019	CA 2020	évolution 2021/2020	CA 2021	évolution 2021/2019
40 318 687,21€	6,48%	42 932 903,49€	35,41%	58 133 868,17€	44,19%

En 2022, un nouvel encaissement exceptionnel se profile avec une estimation non consolidée à l'écriture de ce rapport mais qui pourrait se situer entre 50 et 52M€.

La prospective raisonnable, au regard de l'augmentation du coût du crédit et de la pression inflationniste sur le bâtiment, permettrait d'envisager un produit moyen de l'ordre de 40 M€ à partir de 2023, soit un retour au niveau de l'année 2019.

Parallèlement à ce reflux de recette spécifique aux DMTO de l'ordre de 10 millions d'euros, il faut envisager de matière macroéconomique une progression moyenne des autres recettes, prises dans leur globalité d'environ 3%, ce qui viendrait compenser cette baisse.

Il faut rappeler à ce titre que le département a perdu tout levier fiscal, avec la transformation des ressources de taxe foncière en TVA affectées. Elles représentaient pourtant 72 M€ des entrées fiscales soit près de 20% des recettes départementales en 2020.

Enfin, le département est appelé à bénéficier de certaines compensations partielles venues de l'Etat, sans commune mesure avec les charges supplémentaires mises à la charge de l'Ardèche.

Il faut noter à titre d'exemple que les départements, à la différence des communes, ne bénéficieront d'aucune contribution de l'Etat au financement de la hausse du point d'indice ou des effets inflationnistes des fluides.

Face à des recettes globalement constantes, mais en progression de BP à BP, les dépenses de fonctionnement vont connaître une augmentation extrêmement significative, de l'ordre de 28 millions d'euros, correspondant à 8% environ des dépenses. Pour mémoire, le département cherchait habituellement à contenir l'augmentation des coûts annuels à environ 4 millions d'euros en moyenne.

Cette pression très significative des dépenses est liée à trois phénomènes identifiables.

En premier lieu, elle résulte de l'augmentation générale des prix avec un phénomène inflationniste inédit depuis de nombreuses années, et singulièrement des prix de l'énergie. A titre d'exemple, le seul contrat d'approvisionnement en gaz, qui arrivait à échéance en juillet 2022, engendrera une facturation, toute chose égale par ailleurs, de 3,2 M€ contre 0,6 M€ initialement, essentiellement pour chauffer les collèges. Plus généralement, cette inflation touche l'ensemble des intrants du Département en ce qui concerne des routes, des achats de véhicules, etc.

En deuxième lieu, et encore plus significativement, elle résulte de décisions prises par l'Etat, qui s'imposent aux départements, comme la revalorisation du point d'indice, la revalorisation salariale des services d'aide à domicile, la revalorisation du Ségur ou encore la revalorisation du RSA et l'ouverture de nouveaux droits dans la politique du handicap. A titre d'exemple, l'enveloppe budgétaire supplémentaire qui pourrait être consacrée aux seuls salaires s'élève à 8 millions d'euros.

En troisième lieu, elle résulte de décision qu'envisage de prendre dans son budget le département, qui pourrait passer par une évolution du régime indemnitaire des agents, le développement du bonus collégien, l'augmentation qualitative des plats servis dans les cantines ou le renforcement du budget consacré à l'enfance dans un environnement post covid.

Il faut noter de manière particulière les difficultés structurelles que rencontre le SDIS, qui souffre d'un sous financement chronique, et dont la saison exceptionnelle de feu de forêt n'a fait que révéler la fragilité budgétaire qui ne peut plus être acceptée.

Parallèlement, et pour contenir cette inflation des dépenses, le département devra poursuivre ses efforts de transformation de ses politiques. La recherche constante de sobriété énergétique dans ses usages est activement travaillée. Plus généralement, l'ensemble des politiques d'intervention doit se réinventer pour être toujours plus efficace au service de nos concitoyens.

Il faut saluer l'effort considérable engagé par le département pour rendre plus efficace sa politique d'insertion, première politique d'intervention du département avec un budget de 42 millions d'euros environ, qui s'est traduit dès 2021 par une baisse des dépenses consacrées au RSA.

Ainsi, pour la deuxième consécutive, les dépenses de RSA versées sont orientées à la baisse par rapport à l'année précédente et, s'agissant de 2022, le nombre moyen de bénéficiaires est globalement en diminution par rapport à 2021 de l'ordre de 3,8 %. En 2021, la moyenne mensuelle était de 7 324 Bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs contre 7 047 sur les 6 premiers mois de 2022. Malgré la revalorisation de 4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la progression des dépenses relatives au RSA ralentit grâce à une reprise économique que le département a su saisir et aux besoins de main d'œuvre identifiés sur plusieurs secteurs.

En 2023, nous anticipons une diminution continue des allocations versées, marquant ainsi une vraie inflexion par rapport aux politiques précédemment menées, qui voyaient une augmentation budgétaire annuelle de 2 millions d'euros par an en moyenne.

L'effet ciseau qui résulte de recettes réalisées stables rapportées à une croissance très forte des dépenses sera en partie amortie en 2023, grâce à la bonne gestion des années 2021 et 2022.

En effet, la stabilisation de l'endettement décidée dès 2021, renforcée par une augmentation du fond de roulement pour bénéficier de taux bas et la mise en réserve des DMTO à hauteur de 10 millions d'euros vont permettre d'amortir cette explosion de coûts pour 2023, compensant la détérioration mécanique de la marge d'autofinancement.

Cet effet ciseau appelle à continuer et à approfondir notre politique de priorisation des investissements et de recherche de cofinancements.

Le département de l'Ardèche avait pris l'habitude de suivre le niveau de ses investissements en valeurs brutes, indiquant par la même que la recherche de cofinancement n'était pas une priorité. Nous avions annoncé dès 2021 le changement de stratégie, en retardant notamment les projets insuffisamment financés comme la Croix de Bauzon ou la base de Salavas.

Pour faire face à un contexte de contraction de la capacité d'autofinancement, le département de l'Ardèche va s'orienter vers un suivi de ses montants d'investissements nets et non bruts afin de mieux les prioriser.

De même, il convient de donner à chaque service une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement.

Dans cette optique, au regard des capacités budgétaires prévisibles et des nouvelles contraintes qui s'annoncent, il convient de pouvoir projeter nos dépenses d'investissement sur une durée de planification pluriannuelle de 5 ans au lieu de 3 actuellement permettant ainsi de proposer 300 millions d'euros en autorisations de programme, soit 60 millions d'euros net par an en moyenne, notamment en 2023.

Avec un tel programme, le département de l'Ardèche resterait à un niveau d'investissement nettement supérieur aux départements de même strate rapporté au nombre d'habitant.

Les orientations proposées permettront en 2023 d'avoir un endettement prévisionnel maîtrisé et d'assurer, à horizon cinq ans, un niveau d'endettement inférieur au seuil d'alerte de 10 années.

Après deux années de stabilisation de la dette du département, qui ont permis de constituer des réserves financières pour le département, il est envisagé un endettement assez limité en 2023 qui pourrait s'élever à 15 millions d'euros en net. Ce montant est à mettre en relation avec l'absence d'endettement net pendant deux ans, pour 20 millions d'euros, et l'augmentation du fond de roulement d'au moins 10 millions d'euros attendu fin 2022, qui révèle une diminution de la dette réelle.

Les prévisions d'endettement à moyen terme restent très incertaines compte tenu des très fort taux d'inflation, mais permettent de travailler à ne jamais dépasser le seuil d'alerte de 10 ans.

## III- Le budget 2023 doit permettre d'assurer la pérennité financière du département au service de ses missions

Malgré les augmentations contraintes et les risques d'effet ciseau avec un tassement des recettes, la bonne gestion pendant ces deux dernières années doit permettre d'assurer avec sérénité ses missions en 2023.

Plus encore, la mission de solidarité du département doit servir d'amortisseur de crise par une politique contracyclique, quand bien même les marges de manœuvres laissées à l'issue du dernier mandat semblent bien faibles.

Nous préférons engager le département dans une logique de maîtrise à long terme de ses dépenses de fonctionnement plutôt qu'un rabotage annuel des budgets. Dans cette logique, chaque service du département a été appelé à réfléchir pour l'élaboration à venir du budget 2023 et des budgets suivants à des transformations pérennes des interventions.

# PARTIE 3 – LES GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES / RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.

## 1-Introduction.

Cette partie présente l'évolution et la répartition des dépenses que le Département de l'Ardèche alloue à chacune des politiques publiques qu'il déploie sur son territoire.

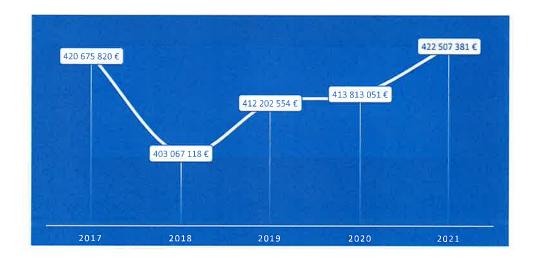
L'approche par segmentation budgétaire ici retenue complète la nomenclature réglementaire par nature et par fonction. Elle fournit une grille de lecture du budget dynamique qui reflète concrètement l'action départementale. Particulièrement adaptée pour piloter les dispositifs déployés par le Département à partir de la progression du volume des montants versés pour chaque action, elle se compose de 6 missions distinctes déclinées en 25 politiques publiques.

La vocation de cette approche est de permettre une visualisation plus intuitive de l'évolution des montants alloués aux politiques publiques départementales au fil des années.

Les perspectives des **orientations des politiques publiques pour l'année 2023** ont été alimentées à partir des renseignements transmis par les Directions et Services du Département de l'Ardèche dans le cadre des conférences budgétaires.

## 2- Dépenses départementales : état des lieux et mise en perspective.

En 2021, l'ensemble des dépenses du Département de l'Ardèche, fonctionnement et investissement compris, s'élève à 422 millions d'euros¹. Ce montant est en évolution constante depuis 2018.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les montants totaux versés renseignés ne comprennent pas les Opérations financières liées aux emprunts revolving.

La répartition entre dépenses de fonctionnement et d'investissement est restée quasiment inchangée entre 2018 et 2020 : entre 77 % des dépenses de fonctionnement s'articulent avec 23% de dépenses d'investissement.



## A) Répartition par politique publique des dépenses totales

Le présent tableau présente, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses du Département de l'Ardèche déclinée par missions et par politiques publiques.

Missions et Politiques publiques du Département de l'Ardèche	Montants	% du total des dépenses départementales	% des dépenses par missions
2021	454 726 412 €	100,00%	100%
Solidarités, insertion et accès aux droits	182 556 135 €	40%	40%
Action sociale et insertion	45 833 631 €	10%	25%
Enfance et famille	35 310 266 €	8%	19%
Logement et politique de la ville	1 652 770 €	0%	1%
Personnes âgées	63 247 742 €	14%	35%
Personnes handicapées	36 436 598 €	8%	20%
Santé et accès aux services publics	75 129 €	0%	0%
Ressources	145 796 059 €	32%	32%
Administration générale	3 050 191 €	1%	2%
Finances	62 095 933 €	14%	43%
Informatique et systèmes d'information	3 263 590 €	1%	2%
Patrimoine et logistique	6 905 829 €	2%	5%
Personnel	70 480 515 €	15%	48%
Cadre de vie et développement durable	24 565 567 €	5%	5%
Environnement et forêt	1 296 522 €	0%	5%
Espaces naturels sensibles	1 529 742 €	0%	6%
Sécurité et incendie	21 739 302 €	5%	88%
Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté	37 272 984 €	8%	8%
Culture	5 994 565 €	1%	16%
Education	26 398 875 €	6%	71%
Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	2 946 546 €	1%	8%

Total général	454 726 412 €	100,00%	100,00%
Tourisme	3 662 248 €	1%	42%
Numérique	2 953 892 €	1%	34%
Développement économique	743 163 €	0%	9%
Agriculture	1 382 487 €	0%	16%
Economie et attractivité du territoire	8 741 791 €	2%	2%
Transports	6 617 173 €	1%	12%
Solidarité avec les territoires et eau	9 017 515 €	2%	16%
Routes et mobilités alternatives	40 159 188 €	9%	72%
Aménagement et soutien aux territoires	55 793 876 €	12%	12%
Sport	1 932 998 €	0%	5%

## B) Répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Département de l'Ardèche déclinée par mission et par politiques publiques.

Missions et Politiques publiques du Département de l'Ardèche	Montants	% du total des dépenses départementales	% des dépenses par missions
Fonctionnement	325 545 793 €	100,00%	100,00%
2021	325 545 793 €	100,00%	100%
Solidarités, insertion et accès aux droits	181 611 029 €	56%	56%
Action sociale et insertion	45 730 556 €	14%	25%
Enfance et famille	35 310 266 €	11%	19%
Logement et politique de la ville	1 264 336 €	0%	1%
Personnes âgées	62 794 144 €	19%	35%
Personnes handicapées	36 436 598 €	11%	20%
Santé et accès aux services publics	75 129€	0%	0%
Ressources	87 761 239 €	27%	27%
Administration générale	3 050 191€	1%	3%
Finances	9 726 079 €	3%	11%
Informatique et systèmes d'information	1 323 883 €	0%	2%
Patrimoine et logistique	3 180 571 €	1%	4%
Personnel	70 480 515 €	22%	80%
Cadre de vie et développement durable	19 753 099 €	6%	6%
Environnement et forêt	869 515 €	0%	4%
Espaces naturels sensibles	1 038 515 €	0%	5%
Sécurité et incendie	17 845 069 €	5%	90%
Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté	17 591 212 €	5%	5%
Culture	4 687 981 €	1%	27%
Education	8 061 471 €	2%	46%
Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	2 934 796 €	1%	17%
Sport	1 906 964 €	1%	11%
Aménagement et soutien aux territoires	14 434 491 €	4%	4%
Routes et mobilités alternatives	6 117 786 €	2%	42%
Solidarité avec les territoires et eau	1 699 532 €	1%	12%
Transports	6 617 173 €	2%	46%
Economie et attractivité du territoire	4 394 722 €	1%	1%
Agriculture	733 749 €	0%	17%
Développement économique	29 000 €	0%	1%
Numérique	423 574 €	0%	10%

Tourisme	3 208 399 €	1%	73%
Total général	325 545 793 €	100,00%	100,00%

## C) Répartition par politique publique des dépenses d'investissement.

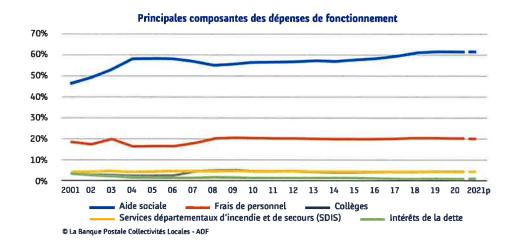
Le tableau suivant expose, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses d'investissement du Département de l'Ardèche décliné par mission et par politiques publiques.

On observe un renversement de la hiérarchie des masses financières des politiques publiques. Les solidarités constituent le poste le moins important de dépenses d'investissement (1%). L'aménagement et le soutien aux territoires concentrent la plus conséquente part des investissements (43%), et notamment la partie routes et mobilités (32% des investissements du Département et 82% de la mission).

Missions et politiques publiques du Département	Montants versés	% du total des dépenses départementales	% des dépenses par missions
Investissement	96 961 588 €	100%	
2021	96 961 588 €	100%	
Aménagement et soutien aux territoires	41 359 385 €	43%	100%
Routes et mobilités alternatives	34 041 403 €	35%	82%
Solidarité avec les territoires et eau	7 317 982 €	8%	18%
Ressources	25 815 789 €	27%	100%
Finances	20 150 823 €	21%	78%
Informatique et systèmes d'information	1 939 707 €	2%	8%
Patrimoine et logistique	3 725 258 €	4%	14%
Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté	19 681 772 €	20%	100%
Culture	1 306 584 €	1%	7%
Education	18 337 404 €	19%	93%
Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	11 750 €	0%	0%
Sport	26 034 €	0%	0%
Cadre de vie et développement durable	4 812 468 €	5%	100%
Environnement et forêt	427 008 €	0%	9%
Espaces naturels sensibles	491 227 €	1%	10%
Sécurité et incendie	3 894 233 €	4%	81%
Economie et attractivité du territoire	4 347 068 €	4%	100%
Agriculture	648 738 €	1%	15%
Développement économique	714 163 €	1%	16%
Numérique	2 530 318 €	3%	58%
Tourisme	453 849 €	0%	10%
Solidarités, insertion et accès aux droits	945 107 €	1%	100%
Action sociale et insertion	103 075 €	0%	11%
Logement et politique de la ville	388 434 €	0%	41%
Personnes âgées	453 598 €	0%	48%
Total général	96 961 588 €	100,00%	100,00%

## D) Analyse comparative.

L'analyse comparative détaillée ici a été conçue sur la base des données présentées dans le rapport annuel de la Banque Postale consacré à l'évolution financière des Départements français, « REGARD Financier sur les Départements » (édition Décembre 2021), dont le graphique ci-dessous est extrait.



La mise en correspondance des données nationales et ardéchoise révèle les éléments de comparaison suivants :

- Le Département de l'Ardèche consacre autant de dépenses de fonctionnement à l'action sociale que la moyenne nationale.
- Les frais de personnel sont légèrement plus élevés au Département de l'Ardèche qu'ailleurs en France<sup>2</sup>. L'écart est de 2% (22% des dépenses de fonctionnement en Ardèche pour une moyenne nationale estimée à 20%).
- Les dépenses de fonctionnement affectées aux Services départementaux d'incendie et de secours sont équivalent en Ardèche et dans le reste de la France. Ils s'établissent autour de 5%.
- Les dépenses liées à la construction et à l'entretien des collèges sont plus basses en Ardèche qu'en France : de 3% sur le territoire départemental, elles s'élèvent à 5% à l'échelle nationale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce chiffre est à nuancer, la rémunération des assistantes familiales étant, au Département de l'Ardèche, comprise dans les dépenses d'action sociale.

## 3 - Les ressources humaines par mission.

Cette analyse a été obtenue à partir d'un croisement entre les données d'ASTRE RH et la nomenclature par segmentation budgétaire.

Les 6 grandes missions ont ainsi été rattachées aux directions et services en charge des politiques publiques associées afin d'explorer le contenu en rémunération de chaque politique publique.

## A) Analyse détaillée par politique publique.

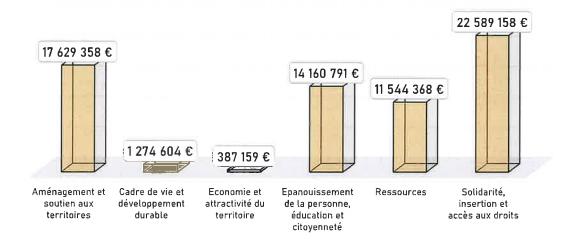
En 2021, le montant total des dépenses départementales consacrées à la rémunération des agents est de 70 millions d'euros.

Les politiques de solidarités représentent le premier poste de dépenses en termes de masse salariale, pour un montant total de 22 millions d'euros en 2021 (hors assistants familiaux), soit 33% du total alloué aux rémunérations des agents de la collectivité.

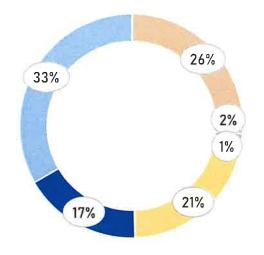
Les politiques publiques d'aménagement et de soutien aux territoires concentrent la seconde plus importante proportion de la masse salariale totale : 18 millions d'euros, soit près de 26 %.

La part des rémunérations la plus faible est celle reliée aux politiques d'attractivité économique du territoire, qui concentre 1% de la masse salariale totale.

## Volume des masses salariales par mission - 2021

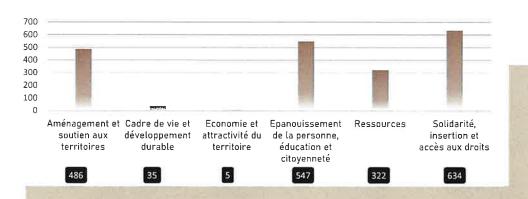


## Répartition des masses salariales par mission



- Aménagement et soutien aux territoires
- Cadre de vie et développement durable
- Economie et attractivité du territoire
- Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté
- Ressources
- Solidarité, insertion et accès aux droits

## Nombre d'agents en activité par mission



2029 agents ont été rémunérés par le Département de l'Ardèche en 2021. Ils sont essentiellement présents dans les politiques de solidarités (634 agents en 2021) et d'aménagement (486 agents la même année). Bien que les titulaires et les contractuels composent la majeure partie des agents, on dénombre une grande variété de contrats permettant de recruter tout au long de l'année en fonction des missions et des candidats potentiels (services civiques, stages, emplois d'avenir...).

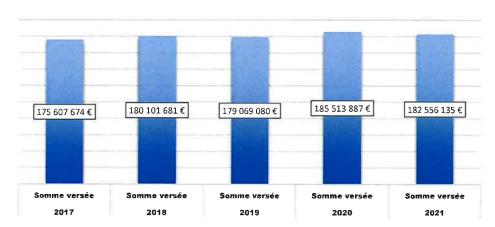
## 4-Les politiques publiques de solidarité, d'insertion et d'accès aux droits.

Les politiques publiques de solidarité, d'insertion et d'accès aux droits sont au cœur de l'action départementale, dont le rôle de chef de file dans le domaine de l'action sociale a été réaffirmé par la loi NAPTAM en 2014. Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, les politiques d'action sociale menées par le Département de l'Ardèche se divisent en 6 politiques publiques :

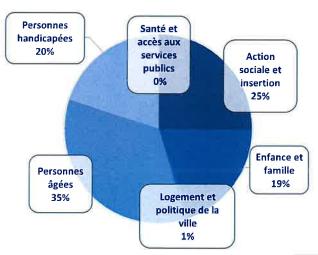
- √ L'action sociale et l'insertion.
- ✓ L'enfance et la famille.
- ✓ Le logement et la politique de la ville.
- ✓ Les personnes âgées.
- ✓ Les personnes en situation de handicap.
- ✓ La santé et l'accès aux services publics.

#### A) Evolution et répartition des dépenses.

En 2021, le montant total des dépenses allouées aux politiques publiques de solidarité, hors salaires, est de **182 millions d'euros**, soit **40%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. L'évolution de ce montant varie sensiblement depuis 2017, et a globalement connu une augmentation de l'ordre de 7 millions d'euros sur la période.



En 2021, la composante principale des dépenses de solidarité est assez largement celle dédiée aux personnes âgées, qui représente un poids de 35%. quart des dépenses fonctionnement (hors salaire) sont affectées aux politiques d'action sociale et d'insertion. 20% des montants alloués concernent les politiques destinées aux personnes en situation de handicap. Ces 3 politiques publiques témoignent d'un haut niveau de dépenses, comportant chacune le versement d'une allocation spécifique (APA, PCH ou RSA).



## Masse salariale solidarités - 2021



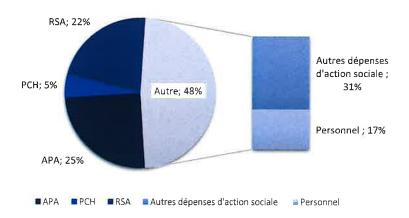
En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques de solidarité est de 22 millions d'euros (hors assistants familiaux), soit 14% du total des dépenses dédiées à l'action sociale, tous publics confondus.

Les Allocations individuelles de solidarités sont des prestations financières destinées aux publics en situations de précarité économiques en raison de leur situation personnelle. Elle se décomposent en 3 aides spécifiques :

- Le Revenu de solidarité active (RSA).
- La Prestation de compensation du handicap (PCH).
- L'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la ventilation de chacune de ces aides dans les dépenses d'action sociale versées par le Département de l'Ardèche pour l'année 2021.

## Focus sur les Allocations individuelles de solidarité



On y observe que l'APA concentre le quart des dépenses du social, suivie par le RSA (22%) et la PCH, qui ne concerne que 5% des montants versés. La moitié des dépenses restantes se répartie entre les rémunérations des agents et toutes les autres dépenses d'interventions dans le secteur social et médicosocial.

Les chiffres des dépenses dans le secteur social et médico-social avancés par La Lettre 2022 de l'ODAS<sup>3</sup> permettent également de comparer les données départementales et les moyennes observées à l'échelle du pays. Les dépenses liées à l'APA sont, en Ardèche, 9% supérieures aux moyennes nationales (autour de 16%), ce qui peut s'expliquer par les caractéristiques démographiques de la population ardéchoise. Les montants affectés au financement du RSA ou à la protection de l'enfance sont, en contrepartie, beaucoup plus élevés dans le reste des Départements de France qu'en Ardèche (exemple du RSA, estimé à 26% en France, contre 22% pour l'Ardèche).

## B) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Autonomie: Le Département intervient auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il assure les prestations d'aide sociale aux publics et la gestion des allocations individuelles destinées aux bénéficiaires (APA et PCH).

#### En 2023, les orientations de la Directions de l'Autonomie s'articulent autour des projets suivants :

- Mise en œuvre de la PCH Parentalité, qui permet aux parents en situation de handicap de bénéficier d'aides forfaitaires complémentaires. Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'accès à la PCH sera élargi aux personnes présentant des altérations des fonctions mentales, psychiques ou cognitives
- Mise en œuvre d'un dispositif de « paiement en net », afin que le bénéficiaire de l'aide sociale règle directement la part de sa contribution à son établissement d'accueil.
- Mise en place de la Dotation qualité, un nouveau dispositif CNSA visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.
- Élaboration d'une stratégie de soutien à l'investissement dans les EHPAD.

**Enfance et famille :** Le Conseil Départemental est responsable de services de protection de l'enfance. Il intervient également dans le champ du soutien à la parentalité pour accompagner les parents et veiller à la bonne santé de leurs enfants.

## En 2023, les grandes orientations de la Direction de l'Enfance-Famille se composent des dispositifs suivants :

- Contractualisation PMI-ASE.
- Formalisation d'un CPOM avec la MECS « Maison pour vivre ».
- Participation du Département au renouvellement du schéma départemental de services aux familles
- Dispositif « intervenants Sociaux en Gendarmerie et Commissariat ».
- Adoption et mise en œuvre des principes portés par la Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source: ODAS - Enquête 2022 - La lettre de l'ODAS, DÉPENSES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES DES DÉPARTEMENTS EN 2021, Juin 2022.

**Insertion :** Le Département accompagne les personnes dans leurs démarches vers l'emploi et assure le versement de l'allocation du RSA.

En 2023, les orientations la Direction de l'accompagnement social, de l'insertion et de l'emploi seront :

La poursuite de la dynamique engagée depuis 2021, et qui a d'ores et déjà porté ses fruits, avec le rapprochement du secteur économique et des bénéficiaires du RSA

Une attention spécifique portée aux nouveaux entrants dans le dispositif, ou ceux qui y sont depuis moins de 6 mois,

La redéfinition des objectifs fixés dans le contrat d'engagement réciproque, avec l'introduction de la notion de droits et devoirs

La candidature annoncée au dispositif porté par l'Etat sur le conditionnement de l'allocation à des heures d'activité

L'informatisation des parcours d'insertion et de leur suivi (Vie-sion)

**Cellule Santé :** Le Conseil Départemental fait de la santé et de l'accès aux soins une priorité pour son nouveau mandat, et porte une ambition forte pour attirer de nouveaux professionnels de santé à venir exercer sur le territoire ardéchois.

#### En 2023, les projets prioritaires de la Cellule Santé seront :

- Mises en place de nombreux dispositifs de lutte contre la désertification médicale.
- Attribution de bourses aux internes en médecines et aux infirmiers en pratique avancée.
- La contribution du Département au GIP Régional « Ma Région, Ma Santé Auvergne Rhône Alpes » en faveur du recrutement de médecins salarié.
- Subventions accordées aux associations sanitaires et sociales.

Secrétariat Général : Le Secrétariat Général de la DGA-S intervient sur des projets transverses dans le domaine des solidarités.

## En 2023, ses orientations principales s'articuleront autour des politiques publiques suivantes :

- Le Plan Pauvreté.
- La Politique de la Ville.
- Le Fonds Social Européen (FSE+) pour la période 2022-2027
- La formalisation du nouveau Schéma des solidarités.
- Le soutien et l'animation d'expérimentations sociales.

# 5-Les politiques publiques d'épanouissement de la personne, d'éducation et de citoyenneté.

Les Départements participent à l'éducation des jeunes ardéchois en finançant la construction et l'entretien des 39 collèges accueillant les 16 000 élèves répartis sur le territoire. Parallèlement, la collectivité investie également dans les activités extra-scolaires des adolescents et subventionne des structures et dispositifs culturels et sportifs favorables à leur épanouissement.

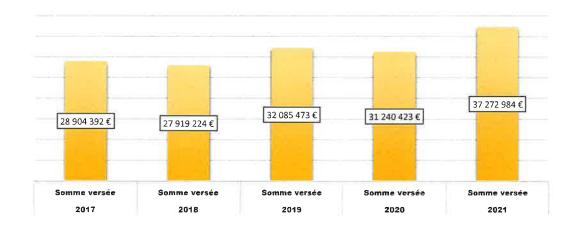
Par ailleurs, le Département crée et gère les bibliothèques départementales de prêt et les services d'archives départementales. Il est en charge de la conservation du patrimoine et des musées, et soutient l'organisation des manifestations culturelles.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, les compétences et l'action du département lié à l'épanouissement de la personne, à l'éducation et à la citoyenneté se répartissent entre 4 politiques publiques :

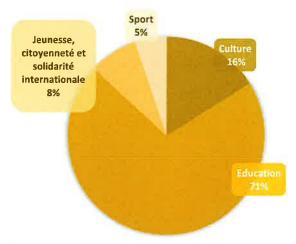
- ✓ Culture.
- ✓ Education.
- ✓ Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale.
- √ Sport

## A) Evolution et répartition des dépenses.

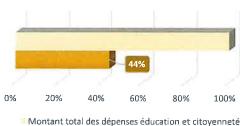
En 2021, le montant total des dépenses allouées aux politiques publiques d'épanouissement de la personne, d'éducation et de citoyenneté, *hors salaires*, est de **37 millions d'euros**, soit **8%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. Les dépenses consacrées à cette mission connaissent une hausse constante depuis 2017, et une très forte augmentation entre 2020 et 2021.



En 2021, les politiques publiques d'éducation concentrent 71% des dépenses liées à la mission épanouissement, éducation et citoyenneté. La culture représente le second poste de dépenses avec 16% des montants alloués. Les activités sportives captent la plus faible part des dépenses de fonctionnement, à savoir 5% en 2021.



## Masse salariale éducation - 2021



%

Masse salariale éducation et citoyenneté

En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques d'éducation et de citoyenneté est de 29 millions d'euros, soit 44% du total des dépenses dédiées à cette mission.

## C) Perspectives et orientation des politiques publiques.

**Collèges**: Le Département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges publics ainsi que la gestion des personnels en charge de l'entretien, la maintenance, l'accueil et la restauration.

#### En 2023,

- Sera développé un nouveau programme (2023-2028) de réhabilitation destiné aux opérations récurrentes de rénovation et de maintien des collèges. Les opérations lancées en 2023 concerneront notamment des travaux de rénovation de divers collèges. Elles intègreront toutes un volet « réhabilitation thermique », afin d'améliorer les performances des bâtiments et réduire ainsi les factures énergétiques.
- Un plan de sobriété énergétique sera élaboré afin de réduire la consommation en énergie de nos structures et ainsi maitriser nos dépenses en ce domaine dans un contexte de forte inflation.
- L'homogénéisation du « coût de l'assiette » à 2.5€ pour tous les collèges.

## Culture et jeunesse :

## En 2023,

 L'année 2023 marquera la dissolution du Syndicat Mixte "Ardèche Musique et Danse" et la reprise de ses activités par les EPCI avec les transferts de crédits correspondants. Après ARCHE Agglo en 2022, les autres transferts devraient être opérationnels à compter de septembre 2023. Ce transfert d'activités s'inscrira au sein du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques élaboré en 2023 qui sera l'occasion de redéfinir les modalités de soutien aux écoles d'enseignements artistiques et aux fédérations de pratiques en amateur.

 Création d'un nouvel appel à projet en faveur de la restauration des patrimoines culturels de propriétaires privés. Celui-ci se substituera aux dispositifs FIPA et Monuments Historiques.

**Sport et vie associative :** Le Département s'inscrit résolument dans le soutien à la vie associative, la citoyenneté, le devoir de mémoire et la coopération décentralisée. Plusieurs dispositifs en sont l'expression :

#### En 2023,

- L'aide pluriannuelle aux projets portés par des associations de grande envergure.
- Le Fonds d'Aide annuel à la vie associative au bénéfice des projets portés par des associations de petite et moyenne envergure.
- L'aide aux "ambassadeurs ardéchois".
- L'aide aux collégiens pour leurs pratiques sportives, culturelles et citoyennes ("Bonus collégiens").

## 6-Les politiques publiques d'aménagement et de soutien aux territoires.

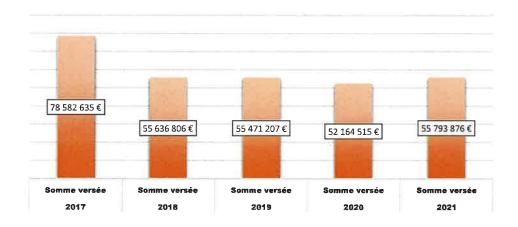
L'aménagement et le développement équilibré des territoires fait partie des principales préoccupations dans l'exercice des missions départementales. Le Département est notamment chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, l'action départementale en matière d'aménagement et de soutien aux territoire se décline en 3 politiques publiques :

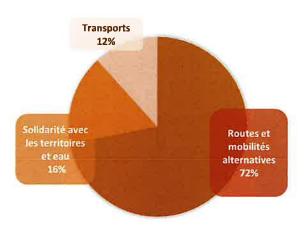
- ✓ Routes et mobilité alternatives.
- ✓ Solidarité avec les territoires et eau.
- ✓ Transports.

## A) Evolution et répartition des dépenses.

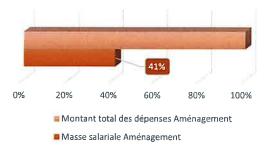
En 2021, la collectivité ardéchoise accorde, hors salaires, **55 millions d'euros** aux politiques d'aménagement et de soutien aux territoires, soit **5%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. Ces dépenses sont constantes depuis 2018, après avoir enregistré une très forte baisse en 2017-2018 due au transfert de la compétence transport à la Région. On note toutefois une légère baisse en 2020, potentiellement due au contexte sanitaire d'alors.



En 2021, les routes et les mobilités alternatives représentent la grande majeure partie des dépenses liées à l'aménagement du territoire : 72%. La solidarité avec les eaux concentre 16% des dépenses totales, et les transports uniquement 12%, en raison du transfert de cette compétence aux Conseils Régionaux.



## Masse salariale aménagement - 2021



En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques d'aménagement et de soutien aux territoires est de 38 millions d'euros, soit 41% du total des dépenses dédiées à cette mission.

## D) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Routes et mobilités: En Ardèche, la route demeure la principale infrastructure de déplacements et de transport. Le Conseil départemental est l'institution en charge des routes départementales hors agglomération. La DRM assure l'entretien de ces routes. Elle intervient également dans le cadre des opérations de viabilité hivernale.

### En 2023, les grands projets de la Direction des Routes et des Mobilités comporte :

- Le programme « Réhabilitation » qui permettra de conserver l'ensemble des routes du patrimoine des routes départementales et de leurs annexes, avec le choix réaffirmé de recourir de façon minorée au gravillonnage et d'augmenter la proportion d'enrobé,
- La stabilisation du linéaire traité.
- Une politique d'élagage d'arbre est en cours d'élaboration afin de répondre aux sollicitations des élus et des services par les usagers du Département.
- Des travaux de réparation prévus sur le pont du Pouzin, endommagé par un incendie des câbles ENEDIS.

#### Aménagement :

#### Pour l'année 2023,

- 3 opérations d'aménagement sont actuellement en cours: le Pont de Charmes, la déviation de Guilherand-Granges Saint Peray ainsi que le Train de l'Ardèche. Aucun chantier d'aménagement « de moyenne importance » du réseau routier n'est prévu jusqu'en 2028.
- Le Département poursuite le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.
- Un projet de rétablissement des zones humides de terre longue suite à la déviation d'Annonay est programmé pour répondre à la demande de régularisation formulée par la DDT.
- Travaux d'aménagement au sein des Espaces Naturels Sensibles.

#### Véhicules et ateliers mécaniques :

• Pour l'année 2023, les grandes orientations du Service Garage Ateliers Mécanique s'intègrent dans La programmation d'investissement des véhicules et engins 2018-2024 vise à remettre au niveau la flotte du Département à destination principalement de l'entretien du réseau routier.

**Gestion du patrimoine et du foncier :** La Direction de l'Immobilier, des Ateliers et des Moyens est chargée des diverses acquisitions de terrains, notamment dans le cadre de construction immobilières ou d'aménagements associés.

#### En 2023, les projets de la DIAM concernent principalement :

• L'acquisition de terrain suite à une procédure d'expropriation au sein d'un ENS.

#### **Bâtiments:**

#### En 2023:

 Création d'un nouveau programme (2023-2028) de réhabilitation destiné aux opérations récurrentes de rénovation et de maintien des bâtiments en état d'usage.

## Eau :

## 5 programmes participeront à la mise en œuvre de la politique eau du Département en 2023 :

- Le financement d'actions innovantes et d'économie d'eau.
- Le soutien aux collectivités en apportant une assistance technique dans le domaine de l'eau, avec l'aide du SATESE 26/07 (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration), qui a pour mission d'accompagner les collectivités dites « éligibles » dans le domaine de l'assainissement collectif, depuis l'assistance à l'élaboration des projets jusqu'à l'assistance technique au fonctionnement des ouvrages de traitement.
- L'animation des SPANCs (Services Publics d'Assainissement Non Collectif), qui sont chargés du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- La mise en place et financement d'une cellule bi-départementale d'appui, de réflexion stratégique et d'animation des politiques de l'eau.
- Le financement des missions d'ingénierie dans le domaine de l'eau.

# 7-Les politiques publiques de développement durable et du cadre de vie.

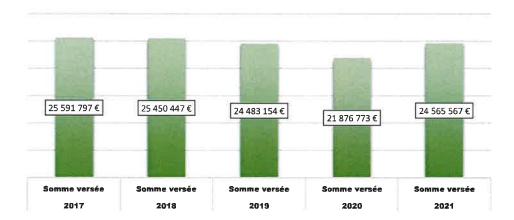
Le Département participe à la protection l'environnement et à la préservation des espaces naturels sensibles. Il finance le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, la mission départementale dédiée au développement durable et au cadre de vie se répartie en 3 axes :

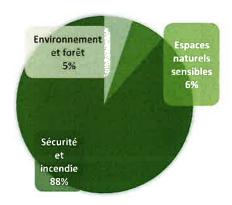
- ✓ Environnement de forêts.
- ✓ Espaces naturels sensibles.
- ✓ Sécurité et incendie.

# A) Evolution et répartition des dépenses.

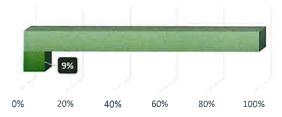
En 2021, le total des dépenses affectées aux politiques publiques de développement durable et de cadre de vie, *hors salaires*, est de **24 millions d'euros**, soit **12%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. Exceptée une baisse en 2020, le volume de dépenses est relativement stable depuis 2017.



Représentant 88% des dépenses totales de fonctionnement, les services départementaux de sécurité et d'incendie constitue le principal poste de dépenses de la mission cadre de vie et développement durable. Les politiques dédiés aux espaces naturels sensibles représentent 6% du total, celles dédiés à l'environnement et aux forêts 5% du budget de la mission.



# Masse salariale développement durable - 2021



- Montant total des dépenses Développement durable
- Masse salariale Développement durable

En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques de développement durable et d'amélioration du cadre de vie est de 2,5 millions d'euros, soit 9% du total des dépenses dédiées à cette mission.

## E) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Forêt : Les actions récurrentes de la politique agricole visent à soutenir la filière bois et sont portées par 3 acteurs, Le CRP, FIBOIS ainsi que Les CoFor.

#### En 2023,

 Les communes souhaitant bénéficiant d'une aide départementale pour des programmes sur la thématique forêt seront soutenues via le dispositif ATOUT Ruralité 07.

Energie: En 2023, le Département de l'Ardèche poursuit l'animation de la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse. La CLI (commission locale d'information) est une instance de concertation et de suivi. Elle a une mission de transparence en matière d'environnement et de sécurité, au service de la population.

Espaces Naturels sensibles: Un espace naturel sensible (ENS) est un périmètre identifié au vu de son intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. Pour préserver ce patrimoine, le Département a identifié 16 sites comme "espaces naturels sensibles". Les gestionnaires de ces sites sont souvent des collectivités territoriales (EPCI), par convention avec le Département. Pour assurer l'animation de ses sites ENS, le Département s'appuie sur des structures locales avec lesquelles il passe un « contrat » sur 3 ans : la Convention Ardèche Nature.

## En 2023, le programmes ENS du Département s'articulera ainsi autour de deux axes :

- Le financement des actions en maitrise d'ouvrage départementale.
- Le financement des actions d'investissement inscrites dans les Conventions Ardèche nature en vue d'intervenir avec les collectivités coordinatrices.

**Opérations grands sites :** Le Département continue de financer le plan d'actions 2023 du Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche.

Services Départemental Incendie et Secours : Le Département poursuit le financement du SDIS avec un soutien affirmé lié aux évènements paroxystiques de 2022 et procèdera à une réévaluation de sa contribution.

# 8-Les politiques publiques économiques et d'attractivité du territoire.

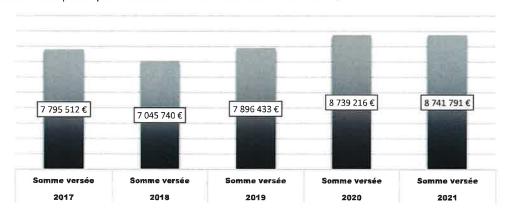
L'économie ne figure pas au rang des compétences endossées par le Département. Néanmoins, la collectivité soutient les entreprises locales et le tissu économique territorial et s'engage en faveur de l'attractivité du territoire ardéchois. Elle accompagne les acteurs touristiques du territoire.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, on compte 4 politiques publiques destinées à soutenir l'économie locale et à renforcer l'attractivité du territoire ardéchois :

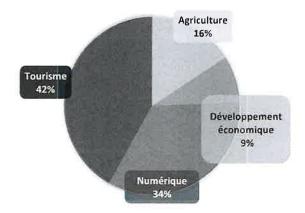
- ✓ Agriculture.
- ✓ Développement économique.
- ✓ Numérique.
- ✓ Tourisme.

## A) Evolution et répartition des dépenses.

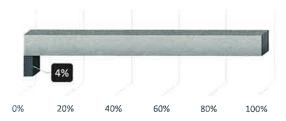
En 2021, les politiques économiques et d'attractivité du territoire représentent un total, hors salaire, de 8,7 millions d'euros, soit 2% du total des dépenses annuelles de la collectivité, ce qui en fait la mission la moins conséquente pour la collectivité en termes de montants alloués.



Le tourisme représente le pourcentage le plus important des dépenses liées à l'économie et à l'attractivité du territoire, soit 42% du total. La seconde politique publique la plus représentée est le numérique, qui compte 34% du montant global. L'agriculture (16%) et le développement économique (9%) concentrent les parts les plus faibles.



# Masse salariale attractivité - 2021



- Montant total des dépenses Economie et attractivité
- Masse salariale Economie et attractivité

En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques économiques et d'attractivité du territoire est de 387 000 €, soit 3% du total des dépenses dédiées à cette mission.

## B) Perspectives et orientation des politiques publiques.

**Tourisme**: Le Département s'attache à mettre en avant les richesses touristiques de l'ensemble du territoire ardéchois. Les actions de la politique de tourisme permettent de financer les dispositifs touristiques départementaux « Ardèche Loisirs et Patrimoine » et « Emerveillés par l'Ardèche », de soutenir le plan d'actions 2023 de l'Agence de développement touristique et de participer au financement de de nouvelles actions dans le cadre du schéma départemental touristique. Par ailleurs, le Département soutient également la filière de la Châtaigne sur le territoire ardéchois pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ardéchois.

# En 2023,

 Le dispositif ATOUT Ruralité prévoit de soutenir financièrement les investissements des communes, grâce à des dispositifs plus souples décidés en concertation avec les maires

Agriculture: Les actions de la politique agricole départementale consistent à accompagner le développement des entreprises agroalimentaires ardéchoises (éleveurs, exploitants, agriculteurs, producteurs bio) et à soutenir des associations proposant des outils de proximité au service des agriculteurs et de leurs familles, pour assurer la pérennité des exploitations dans les différents moments de la vie.

## En 2023,

- Le Département participera au financement du plan d'actions 2023 de la Chambre d'agriculture.
- Des aides allouées dans le cadre du Programme de développement rural (cadre du FEADER) et des plans régionaux.
- Un accompagnement sera mis en place afin de permettre, en cas de besoin, d'indemniser les
  exploitations agricoles ayant été victimes d'un aléa climatique impactant le territoire ardéchois.

**Développement économique** : Le Département mène une politique économique en partenariat avec les EPCI afin de renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises.

## En 2023, les politiques de développement économique comportent deux nouvelles orientations :

 Redéfinir le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise afin de poursuivre le partenariat avec les E.P.C.I. en matière d'immobilier d'entreprise et de permettre le financement des aides aux entreprises agroalimentaires.  Permettre l'attribution d'une subvention à l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises dans le cadre du conventionnement établi en 2022 afin d'accompagner les syndicats de salariés et de bénéficier d'outils de veille et de ses expertises économiques.

# Politiques territoriales: En 2023,

- Les projets d'investissement portés par des collectivités seront financés au titre du dispositif ATOUT Ruralité 07.
- Des subventions seront accordés par la collectivité aux programmes PILOTS et ANRU visant à soutenir le renouvellement urbain des territoires via l'innovation et les investissements économiques.

# Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche: En 2023,

 Le Département financera le plan d'actions 2023 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise : le Département subventionne le SMA afin de soutenir le tourisme dans les montagnes ardéchoises.

# 2 programmes seront développés en 2023 :

- La mise en place d'une réserve d'eau de pluie sur le site de la Chavade.
- Une aide relative à la restructuration de la station de la Croix de Bauzon.

## Territoires: En 2023,

• Le dispositif ATOUT Ruralité prévoit de soutenir le financement de projets portés par les communes et les syndicats d'eau.

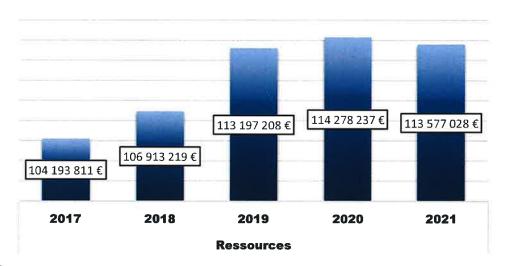
# 9-Les politiques publiques ressources.

L'ensemble des missions transversales de la collectivité sont regroupées dans la mission ressource. Ces politiques publiques de support, d'équipement et de gestion viennent en soutien de l'ensemble des activités départementales et contribuent à la réalisation des missions conduites sur le terrain par les différents services.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, 5 politiques publiques constituent la mission Ressources :

- Administration générale.
- Finances.
- Informatique et systèmes d'information.
- Patrimoine et logistique.
- Personnel.

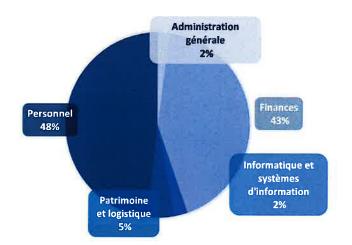
## A) Evolution et répartition des dépenses.



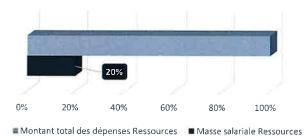
Pour l'année 2021, les dépenses des politiques publiques rattachées à la mission ressources s'élèvent à 113 millions d'euros, soit 27% des dépenses totales de la collectivité. Ce chiffre intègre les dépenses de rémunérations de l'ensemble des agents du Département rattachées à la politique publique « Personnel ». Il ne comprend pas les opérations financières liées aux emprunts revolving.

Les dépenses de personnel (48%) représentent le poste le plus important de dépenses de la mission ressources. Les dépenses affectées aux finances constituent le second poste, soit une part de 43%.

L'administration générale et l'informatique concentrent les parts les plus faibles, de l'ordre de 2% chacune.



# Masse salariale ressources - 2021



En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques d'éducation et de citoyenneté est de 18 millions d'euros, soit 20% du total des dépenses dédiées à cette mission.

# B) Perspectives et orientation des politiques publiques.

# Informatique et systèmes d'information : En 2023, la DSIUN poursuit les projets suivants :

- Etude préalable à la mise en place du Plan de renouvellement des tablettes dans les collèges.
- Acquisition de logiciels de cyber sécurité.
- Elaboration du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

Finances : le Département s'engage dans une démarche de recherche optimisée de financements externes pour ses projets d'investissement eu égard aux exigences que la collectivité s'impose à elle-même pour opérer une gestion optimum de sa dette.

# ANNEXE 1 - RESSOURCES HUMAINES DU DEPARTEMENT

Le Département recense en 2022 près de 1 870 agents dont 1 244 recrutés sur emploi permanent. Les emplois non permanents que compte la collectivité comprennent notamment les assistants familiaux. Les agents non titulaires représentent moins de 9% de l'effectif permanent. 6% des agents contractuels permanents sont dotés d'un contrat à durée indéterminée.

La répartition par filière des emplois permanents demeure constante sur la durée depuis l'achèvement de la phase de décentralisation. La filière technique, dont relèvent les agents chargés de l'entretien des routes et des collèges, agrège ainsi la moitié de l'effectif départemental, la filière administrative un peu moins de 30% et la filière sociale un peu moins de 15%.

Toutes filières confondues, la structure de l'effectif permanent ne connaît pas d'inflexion significative. Il est respectivement composé à 51% d'agents de la catégorie C, à 19% d'agents de catégorie B et à 30% d'agents de catégorie A. Pour ces deux dernières, l'évolution inversée de leur part respective au cours des dernières années s'explique par l'application désormais effective du classement réglementaire en catégorie A et non plus en catégorie B du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, compte tenu de la refonte du parcours de formation initiale de ces professionnels.

L'âge moyen de l'effectif permanent varie à la baisse dans une proportion marginale, en moyenne à 47 ans, par l'influence conjuguée d'une tendance globale à l'allongement de la période d'activité, d'un moindre taux de départ et d'un nombre de recrutements toujours élevé.

Simultanément, en 2021, le nombre de jours d'absence pour raison de santé des agents sur emploi permanent a reculé dans un contexte très atypique marqué par la crise sanitaire, la diffusion du télétravail à large échelle et par le recours intensif aux mesures d'hygiène renforcées dans les locaux de travail (lavage des mains, gestes barrière, port du masque).

Le temps de travail en vigueur affiche, pour le régime de droit commun dans la collectivité, une durée annuelle conforme à la durée légale. Le nombre cumulé de jours « RTT » épargnés par les agents disposant d'un compte épargne temps (CET) augmente compte tenu de l'activité perturbée par la crise sanitaire, d'un rythme de travail inédit sur les années 2020 et 2021 et de facteurs conjoncturels moins incitatifs à la consommation. Les pratiques d'utilisation demeurent en majorité corrélées à la mobilité ou au départ en retraite.

En 2021, les heures supplémentaires et les astreintes ont donné lieu à rémunération, ces dépenses étant justifiées pour l'essentiel par les missions de surveillance du réseau routier départemental. De même, les avantages en nature (logement par nécessité de service, véhicule de fonction) sont attribués à un nombre limité d'agents et annuellement soumis à délibération.

La somme des rémunérations hors assistants familiaux et budget de la Grotte Chauvet atteignait 67 585 438€ sur le dernier exercice clos et représente plus 20% des charges de fonctionnement du Département.

La gestion prévisionnelle des emplois s'effectue en fonction des niveaux de service souhaités, de l'objectivation des besoins de recrutement, de la révision éventuelle des profils de poste et de la priorité fréquente accordée à la mobilité interne. Chaque emploi vacant ou appelé à le devenir est examiné au cas par cas par la commission des postes afin d'apprécier l'opportunité ou le risque associé à un redéploiement de la ressource. La composition globale de l'effectif n'a donc vocation à être modifiée qu'à la marge, notamment en fonction de la recomposition des compétences départementales et de la mise en œuvre de nouvelles organisations de travail. De même, les décisions de remplacement temporaire sont enclenchées au vu des nécessités de service.

Plusieurs modifications de périmètre effectives en 2022 ont généré un effet sur la masse salariale :

- Un accroissement de l'effectif temporaire sur contrats de remplacement, afin de répondre à court terme aux enjeux de continuité et de qualité de la prestation pour l'usager dans les services où l'effectif présent, l'organisation et la répartition de l'activité ne permettaient pas de faire face aux difficultés générées par la crise sanitaire :
- La majoration de l'effort d'investissement de la collectivité pour développer les compétences locales par la voie de l'apprentissage;
- L'achèvement de la revalorisation indiciaire nationale (protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », PPCR) pour une partie des agents de catégorie C et de catégorie B, ainsi que pour les agents de catégorie A, couplée à la poursuite du transfert primes / points en faveur des agents de catégorie A;

D'autres facteurs, à l'initiative de la collectivité ou subis par elle, sont appelés à influer en 2023 et au-delà sur la masse salariale dans une proportion inégale :

- La stabilité de l'effectif permanent tout en garantissant la concrétisation des engagements conventionnés et en adaptant les ressources au niveau de prestation souhaité dans différents services;
- La mise en application de mesures nationales de revalorisation pour les plus basses rémunérations par le relèvement de l'indice de rémunération plancher et la modification du déroulement de carrière en catégorie C d'une part, pour les professionnels de la filière médico-sociale par la transposition des principes du Ségur de la santé à la fonction publique territoriale;
- Le nombre d'emplois ouverts à l'apprentissage.

La mise en œuvre des évolutions réglementaires exogènes ont des conséquences notables et inéluctables sur le budget prévisionnel de l'année 2023

- L'évolution du point d'indice

L'augmentation de 3.5% du point d'indice intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 2022 représente en année pleine un total de 2.4M€.

- L'extension du Ségur à la fonction publique territoriale

Cette disposition issue de la LFR 2022 correspond à l'attribution d'un complément de traitement indiciaire de 49 points d'indice pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux exerçant un accompagnement socio-éducatif à titre principal.

Le périmètre d'application de cette revalorisation au sein du département est évalué à 1M€ en année pleine.

Les revalorisations et reclassements

L'augmentation du SMIC au printemps 2022 a conduit à revaloriser le minimum de traitement, ce qui représente un coût en année pleine de 0,2M€. Une nouvelle augmentation intervenue le 1<sup>er</sup> août augure d'autres obligations haussières sur la fin 2022 et l'année 2023.

Par ailleurs, des revalorisations et reclassements sont régulièrement mis en œuvre par le législateur (indemnités des frais kilométriques, traitement indiciaire des sages-femmes par exemple en 2022...). A minima, en 2023 est attendu le reclassement des catégories B dont l'impact peut être estimé à 0.5M€.

Outre ces éléments exogènes qui pèsent sur la MS, le Département fait le choix de réviser dès 2023 le RIFSEEP pour l'ensemble des agents éligibles. Cette mesure volontariste permettra d'augmenter l'attractivité de la collectivité, de fidéliser les agents recrutés et de proposer une gestion de carrière plus évolutive. Un montant prévisionnel d'1.5Me est affecté à cette mesure.

Le Département a adopté en 2021 des lignes directrices de gestion (LDG) afin de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour donner de la visibilité aux agents sur les procédures RH qui les concernent, et au premier chef en matière de

déroulement de carrière (avancement de grade et promotion interne). Ces LDG s'appuient sur le protocole de déroulement de carrière qui avait été adopté en 2019.

Le plan pluriannuel de prévention des risques professionnels 2021-2024 a également été adopté en 2021. Les démarches de prévention visent à protéger la santé des agents et à construire une dynamique de bienêtre de chacun tout au long de sa vie professionnelle. Le Département dispose de démarches et d'outils de prévention ainsi que d'un réseau d'acteurs de la prévention structuré. La politique de prévention prend aujourd'hui en compte les facteurs de risques organisationnels dès la conception des situations de travail, dans le management et la culture interne, notamment pour prévenir les risques psychosociaux et l'usure professionnelle.

Les travaux menés ont permis de mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et d'identifier six catégories de dangers présents dans l'ensemble des directions : le travail sur écran, les postures de travail, les circulations et les déplacements, les facteurs de risque psychosocial, les ambiances climatiques, les agressions externes.

Le programme de prévention 2021-2024 s'organise autour de quatre axes stratégiques :

- Développer la culture de prévention
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail
- Maintenir les actions ciblées répondant à un besoin à court terme
- Assurer la qualité du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

#### **FOCUS DEVELOPPEMENT DURABLE:**

Le Département a commencé à déployer le télétravail dès 2016 avec un développement qui s'est accéléré lors de la crise sanitaire. A ce jour, presque l'ensemble des logiciels métiers sont disponibles à distance via le VPN de la collectivité. Fin 2021, 529 agents exerçaient pour partie leur activité en télétravail. Le règlement sur cette thématique a évolué en 2021 pour intégrer plusieurs changements, par exemple :

- la possibilité pour tout agent de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine cumulable avec le dispositif forfaitaire sur 24 jours
- la priorisation des bureaux sur sites de la collectivité aux agents bénéficiant de préconisations de télétravail pour des raisons de santé
- la mise en place d'un plan de communication (affiche, flyer, magasine interne, intranet) sur le droit à la déconnexion mais aussi sur l'ergonomie des postes de travail à la maison, la prévention du sentiment d'isolement et le maintien des liens au travail à distance, le cadre de la disponibilité en télétravail.

# ANNEXE 2 – RAPPORT SUR L'EGALITE HOMME / FEMME

#### **FOCUS EGALITE FEMMES-HOMME:**

Le protocole de signalement, de traitement et d'accompagnement relatif aux violences sexistes et sexuelles adopté en 2021 est une des actions du programme pluriannuel de prévention des risques professionnels 2021-2024. Ce protocole est le résultat du travail d'un groupe de travail piloté par le service vie au travail de la direction des ressources humaines, associant des représentants du personnel et de la collectivité. Il définit les processus mis en œuvre au sein de la collectivité en la matière pour le signalement via un formulaire, le traitement avec la formalisation détaillée de toutes les étapes et l'accompagnement qi peut être médical, psychologique, social, administratif et juridique. Le référent du service vie au travail désigné au départ reste en contact avec l'agent tout au long de la procédure jusque sa conclusion et même ensuite, en lien avec la hiérarchie de l'agent concerné.

Le Département de l'Ardèche s'emploie au quotidien à lutter contre les inégalités de toute nature. De par son attachement aux valeurs du service public et aux principes de la fonction publique, il mène des politiques internes et des politiques publiques résolument neutres dans une approche globale de nondiscrimination.

Ainsi, si la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective et prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus 20 000 habitant-e-s présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante, le Département de l'Ardèche assume l'importance d'une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes sans identifier une politique à part entière en charge de la thématique.

Ainsi, il s'appuie sur son statut d'employeur mais aussi par sa capacité de définition et de mise en œuvre des politiques publiques, par sa connaissance et sa capacité d'animation des territoires pour être moteur de l'action publique pour l'égalité.

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est contrainte par aucun chef de fil et à ce titre le Département agit avec latitude dans un champ d'intervention très large au regard du contenu de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes défini par la loi :

- Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité;
- ✓ Des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- ✓ Des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- ✓ Des actions de lutte contre la précarité des femmes ;
- ✓ Des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- ✓ Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- ✓ Des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;

- ✓ Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres ;
- Des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

Ainsi, en 2019 la collectivité a poursuivi son action dans les divers domaines contribuant à cette politique et le présent rapport visera à faire le focus sur les actions phares portées des politiques publiques en matière d'égalité.

## Axe 1 : Egalité dans l'action publique - Focus

✓ Sport : la collectivité valorise la pratique féminine à travers un appel à projets en faveur du développement de la pratique féminine. Le soutien se matérialise par une bonification de l'attribution de subvention de fonctionnement au titre du CSD

## Axe 2: Education - Focus

- ✓ Collèges: Les projets éducatifs des collèges ardéchois intègrent le thème de l'égalité filles/garçons. En 2019, le collège du Vivarais de LAMASTRE a travaillé sur les idées préconçues notamment en ce qui concerne les choix d'orientation après la troisième. Tout-au-long de l'année, les élèves ont réfléchi, écouté et se sont impliqués quant aux images véhiculées par les médias et aux propos qu'ils entendent. Ce projet pédagogique aborde le ""vivre ensemble" et vise à diminuer les conflits entre adolescents et adolescentes qui souvent veulent ""coller" aux clichés imposés à chaque sexe. Ce projet s'est traduit par l'expression artistique avec la création d'œuvres originales intégrées dans le parcours culturel concernant 132 élèves du collège en 4ème et en 3ème.
- ✓ Numérique : La collectivité a soutenu une action de hackathon portée par le centre intercommunal d'action sociale de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche. Le hackathon est un marathon pédagogique, réunissant des équipes mixtes (jeunes, parents, équipe éducative du collège, animateurs, ...) sur une journée. Accompagnés par des experts de la thématique, les équipes formées par les 40 élèves du collège privadois Bernard de Ventadour ont dû répondre à un défi pour améliorer les relations filles/garçons et diminuer les inégalités.
- Protection maternelle et infantile: Comme chaque année, les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) du Département organisent des consultations et des interventions dans les établissements scolaires (lycées, collèges) ainsi que dans les établissements médicauxsociaux et CHRS pour aborder les questions d'éducation à la sexualité, la prévention des infections sexuellement transmissibles ou de la contraception...

# Axe 3 – Prévention et Lutte contre les violences faites aux femmes

Les services d'action sociale de territoire agissent chaque jour dans ce champ, via l'évaluation des informations préoccupantes, le suivi et l'accompagnement des situations par les travailleurs et travailleuses sociaux, mais aussi par le biais de la protection maternelle et infantile (PMI).

#### Axe 4 – Place des femmes dans l'espace public et économique – Focus

✓ Agriculture: La collectivité a été à l'initiative de l'organisation d'une rencontre avec 12 agricultrices sur le thème de la reconnaissance des femmes dans le monde agricole (témoignage de leur métier, échanges de bonnes pratiques...) à l'occasion de la journée de la femme.

#### Axe 5 - Insertion sociale et professionnelle des femmes - Focus

- ✓ Bâtiments: Dans le cadre de sa politique de rénovation des locaux, la collectivité met systématiquement en œuvre des vestiaires multiples permettant l'accueil dans les conditions comparables d'agents Hommes et Femmes
- ✓ Sport : le Département accompagne le financement des contrats d'apprentissage en association sportive et permet ainsi l'intégration de femmes dans ce secteur plutôt masculin
- ✓ Insertion: Depuis 2019, les élus départementaux ont souhaité laissé la place à chacun pour choisir de son orientation à l'entrée dans le dispositif du RSA. Ainsi, cela permet notamment à des femmes éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi. En 2019, 124 femmes et 145 hommes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé vers l'emploi.
- ✓ Politique interne: Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la collectivité propose à
  tous ces cadres dont les femmes des coachings et des tutorats pour lutter notamment contre
  l'auto-censure des femmes dans leur candidature ou dans le prise de poste sur des fonctions
  managériales ou à responsabilités. A ce jour, la collectivité compte 21 femmes sur des emplois de
  direction et direction générale contre 20 hommes.

### Axe 6 - Conciliation vie personnelle et professionnelle - Focus

- ✓ Routes: La collectivité s'engage dans l'amélioration des conditions de mobilités au quotidien, en particulier avec l'usage du vélo au quotidien qui augmente le confort de vie des Ardéchois.es. Ainsi, 250 km de voie douces et 200 km de sur largeurs vélo sillonnent le département.
- ✓ Enfance: Chaque année, dans le cadre de sa politique de soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants, la collectivité soutient l'investissement dans la rénovation ou la création de crèches ou autres. En 2019, 5 projets ont pu être accompagnés.
- ✓ Politique interne: En 2019, la collectivité a fait évoluer le cadre de son temps de travail et a mis en place un régime d'horaires variables pour 845 agents qui peuvent ainsi bénéficier d'une organisation assouplie de leur temps de travail.

Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques : les champs d'intervention sont multiples pour contribuer à l'égalité femmes – hommes et les avancées sont régulières et incontestables dans les domaines d'actions du Département.

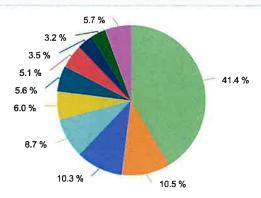
# ANNEXE 3 – ETAT DE LA DETTE DU DEPARTEMENT

## • Encours de la dette directe

Au 19 septembre 2022, la dette du Département s'élève à 287.4 M€ et est constituée de 58 emprunts bancaires souscrits auprès de 12 contreparties différentes, lignes de trésorerie incluses.

Afin d'obtenir les meilleures conditions financières, le Département procède à des consultations larges auprès des organismes prêteurs.

# **Prêteurs**



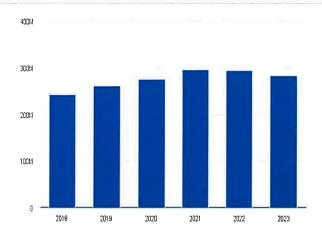
Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant 118 991 891,90	
C.L.F./DEXIA	= = ;	41,40		
Crédit Foncier	*	10,51	30 209 146,13	
SOCIETE GENERALE	₹0	10,32	29 657 429,8	
Caisse de Crédit Agricole	340	8,68	24 941 493,0	
Caisse des Dépôts et Consignations		6,00	17 252 496,9	
Caisse d'Epargne		5,57	16 012 378,9	
ARKEA		5,13	14 743 774,1	
SAAR LB	*	3,46	9 937 500,0	
Crédit Agricole CIB	320	3,22	9 250 550,0	
Deutsche Pfandbriefbank	37.	2,92	8 400 000,0	
Crédit Coopératif	:40	1,39	4 000 000,0	
Autres	:2)	1,39	3 999 710,8	
TOTAL			287 396 371,6	

## Durée résiduelle

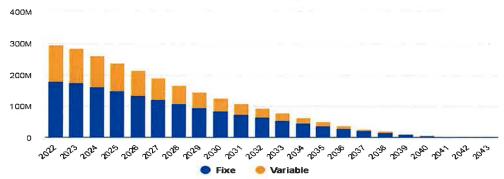
Au 19 septembre 2022, le budget principal représente 100% de l'encours de la dette La durée résiduelle (date d'échéance la plus lointaine) de la dette du Conseil départemental de l'Ardèche est de 20,9 ans, la durée de vie moyenne étant de 7,3 ans.

L'encours de la dette a augmenté en 2021 en raison de la crise sanitaire et des efforts entrepris par le Département pour y répondre et reste maîtrisé sur la période.

# Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Extinction de l'encours



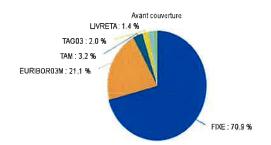
Répartition par nature des taux

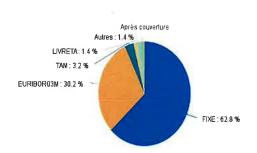
La majorité de la dette du département est composée d'emprunt à taux fixe, soit près de 63 en 2022.

Types de Taux



# Les taux variables reposent principalement sur des index Euribor



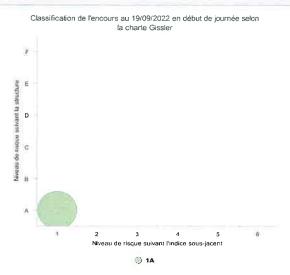


Index Nb	Encours au 19/09/2022			Annuité Capital + Intérêts					
	Avant couverture	%	Après couverture	%	Avant couverture	%	Après couverture	%	
FIXE	40	203 647 506,58	70,86%	180 450 923,79	62,79%	17 047 285,96	66,46%	15 948 938,67	62,48%
EURIBOR03M	11	60 630 282,77	21,10%	86 750 691,34	30,19%	5 778 304,94	22,53%	7 164 942,23	28,07%
TAM	1	9 250 550,00	3,22%	9 250 550,00	3,22%	596 050,00	2,32%	596 050,00	2,349
TAG03	3	5 627 524,52	1,96%	2 703 698,74	0,94%	862 348,45	3,36%	450 166,47	1,76%
LIVRETA	1	4 131 921,63	1,44%	4 131 921,63	1,44%	348 121,81	1,36%	348 121,81	1,36%
LEP	1	3 593 434,18	1,25%	3 593 434,18	1,25%	495 853,37	1,93%	495 853,37	1,94%
ESTER	1	515 152,00	0,18%	515 <b>1</b> 52,00	0,18%	520 963,40	2,03%	520 963,40	2,04%

## • Maitrise des risques

Le profil de risque du Département reste maitrisé et stable par rapport à 2021. La totalité de l'encours est noté A1 dans la charte dite « de Gissler ». Cette charte conclue entre les organismes bancaires et les associations d'élus représentatifs au plan national, constitue une référence pour l'analyse des risques. Cette maîtrise des risques résulte d'une attention particulière portée par le Département à la classification des emprunts proposés afin de concilier au mieux intérêt financier et prise de risque.

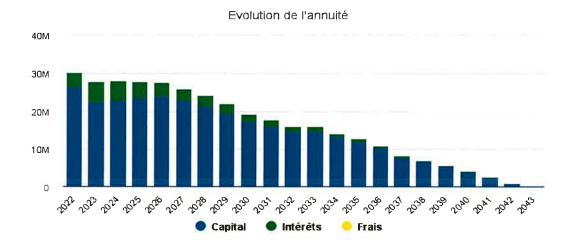
## Charte Gissler



# • Echéancier des encours et extinction

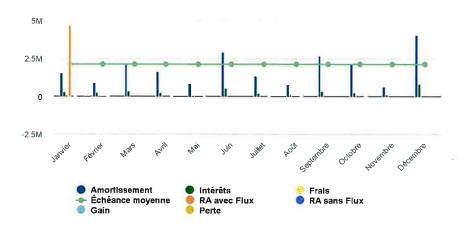
A l'exception de l'année 2021, le profil d'amortissement du Département est dégressif. Les remboursements de capital connaîtront une baisse significative dès 2023 à emprunt constant permettant de dégager des marges de manœuvre pour conclure de nouveaux contrats pour financer l'investissement de la collectivité.

La durée de vie moyenne des flux financiers du portefeuille est de 7 ans et 3 mois.



Les frais financiers annuels représentent les intérêts connus à payer. Le profil majoritairement à taux fixe de la dette assure une exposition faible au risque de remontée des taux. La part variable de l'encours est quant à elle faiblement exposée.

### Répartition sur l'exercice



La part variable étant à 30% du total des encours avant couverture, les impacts d'une hausse des taux bien que maitrisés appellent une certaine vigilance. Une projection d'une hausse de taux aura, en effet, des conséquences sur les dépenses de fonctionnement d'ici 2024.

## Taux moyen de l'encours

Le taux moyen annuel, entendu comme la moyenne de la somme des taux d'intérêts payés, fait apparaître sur les années à venir une baisse importante. Ceci est dû à l'extinction d'anciens contrats, aux renégociations réalisées et à l'émergence des nouveaux contrats pris sur un marché favorable avec une mise en concurrence systématique. L'encours présente ainsi un taux moyen à 1,33% au 19 septembre 2022 et aurait pu diminuer pour se stabiliser à -1% à moyen terme et à emprunt constant.

Le délai de désendettement, soit l'encours de dette rapporté à l'épargne brute, constitue un indicateur synthétique de la situation financière d'une collectivité. Il exprime le nombre d'années théorique nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

En 2021, l'encours de dette a augmenté pour faire face à la crise Covid. Parallèlement, les recettes comme les dépenses de fonctionnement ont été bouleversées, faisant reculer l'épargne brute. Le délai de désendettement s'est donc globalement détérioré.

La dégradation globale du délai de désendettement en 2020 apparaît comme conjoncturelle et non comme un déséquilibre structurel sur une plus longue période.

Gestion de la trésorerie du Département

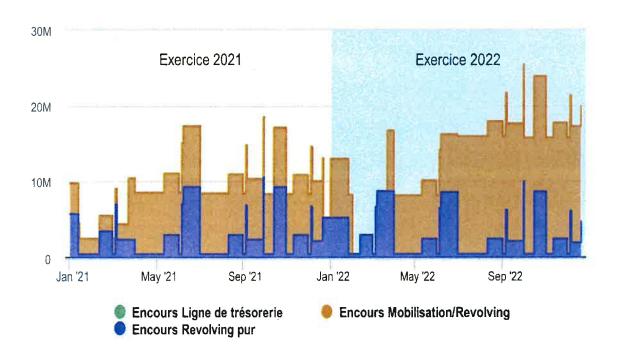
Afin de pallier les décalages temporaires entre le décaissement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes, le Département est tenu de contracter des crédits de trésorerie auprès d'établissements bancaires.

Au même titre que l'emprunt, une mise en concurrence de l'offre bancaire est réalisée dans le cadre de consultations bancaires. Le Département mobilise deux types d'instruments de trésorerie, les crédits dits « revolving » et les lignes de trésorerie.

- Les crédits revolving sont des emprunts bancaires assortis d'une option de trésorerie. Ces produits font partie de l'encours de dette « classique » et sont amortis comme n'importe quel autre emprunt, avec remboursement du capital et paiement d'intérêts. L'option « ligne de trésorerie » peut être activée en fonction des besoins de financements de court terme. Celle-ci ne donne en général pas lieu à des facturations supplémentaires d'intérêts.
- Les lignes de trésorerie sont des contrats annuels qui fonctionnent selon un droit de tirage qui est plafonné en fonction des besoins exprimés par le Département au moment de la consultation bancaire.
   Les intérêts sont dus uniquement en cas de mobilisation de l'enveloppe.
- Pour l'ensemble de cette gamme, la mobilisation des fonds est très rapide (commande et versement des fonds le jour même), que ce soit pour les tirages ou pour les remboursements, ce qui permet une très grande réactivité en matière de gestion de trésorerie.

Au 19 septembre 2022, les instruments de trésorerie se déclinent comme suit.

# Bilan des enveloppes N et N-1



Je vous propose d'en débattre.

Signé, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche Olivier AMRANE

1 \_\_\_\_